



MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE (MAEP)



**STRATEGIE NATIONALE DE
DEVELOPPEMENT DE LA
RIZICULTURE (SNDR) DU GABON
2024-2033
Novembre 2024**

Carte du Gabon.....	v
Acronymes et abréviations.....	vi
Résumé exécutif	viii
INTRODUCTION	13
I. REVUE DU SECTEUR RIZ AU GABON	15
1.1. Historique du riz	15
1.2. Evolution de la production	15
1.3. Adoption du riz dans les habitudes alimentaires.....	16
1.4. Recherche rizicole.....	16
1.5. Quelques initiatives privées	17
1.6. Recours exclusif et massif aux importations de riz	18
1.7. Quelques acteurs potentiels d’une filière riz au Gabon	19
II. DÉFIS ET OPPORTUNITÉS FACE AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR RIZICOLE NATIONAL ..	19
2.1. Principaux défis et opportunités au développement de la riziculture	19
2.2. Principales opportunités	24
III. ZONES APTES À LA RIZICULTURE, DOMAINES D’ACTIONS PRIORITAIRES ET APPROCHE	26
3.1. Zones aptes à la riziculture.....	26
3.2. Domaines d’actions prioritaires.....	27
3.3. Approche	27
IV. VISION DE LA SNDR	28
4.1. OBJECTIF GENERAL DE LA SNDR	28
4.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES (OS).....	28
4.3. OBJECTIFS QUANTITATIFS	28
4.4. AXES STRATEGIQUES	30
4.5. ACTIVITES.....	30
V. STRUCTURE DE GOUVERNANCE ET DE MISE EN OEUVRE DE LA SNDR.....	32
5.1. Un Comité de Pilotage Interministériel (CPI).....	32
5.2. Une Unité de Coordination (UC).....	32
VI. FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNDR	33
6.1. Engagement du Gouvernement.....	33

6.2.	Engagement des partenaires techniques et financiers.....	34
6.3.	Engagement du secteur privé.....	34
6.4.	Mobilisation des fonds.....	34
VII.	SUIVI-ÉVALUATION DE LA SNDR	34
VIII.	ANALYSE ET GESTION DES RISQUES	35
	CONCLUSION.....	37
	Bibliographie	38
	ANNEXE 1 : Essais PVS dans trois (3) provinces du Gabon.....	39
	39	
	ANNEXE 2 : Tonnage mensuel des importations de riz de Janvier 2018 à Septembre 2023	40
	ANNEXE 3 : Valeur mensuelle des importations de riz (en CFA) de janvier 2018 à septembre 2023	40
	ANNEXE 4. Cadre logique de la SNDR (AS1)	41
	ANNEXE 5. Cadre logique de la SNDR (AS2)	42
	ANNEXE 6. Cadre logique de la SNDR (AS3)	43
	ANNEXE 7. Cadre logique de la SNDR (AS4)	44
	ANNEXE 8. Cadre logique de la SNDR (AS5)	45
	ANNEXE 9. Cadre logique de la SNDR (AS6)	46
	ANNEXE 10. Extraits de cartes INC des zones rizicoles	47

Liste des tableaux

Tableau 1: Estimation de surfaces de production par bassin rizicole prioritaire..... 27

Tableau 2: Projection des Objectifs de production rizicole du Gabon..... 29

Tableau 3: Analyse et gestion des risques de la SNDR 36

Acronymes et abréviations

ADAG	Agence de Développement Agricole du Gabon
AGASA	Agence Gabonaise de sécurité alimentaire
ARPAG	Agence de Régulation des Produits Agricoles du Gabon
AUM	African University of Management
BAD	Banque Africaine de Développement
BP	Bassins de Productions
CARD	Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique
CEEAC	Comité Economique des Etats de l’Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale
CIPV	Convention Internationale pour la Protection des Végétaux
CNV	Catalogue National des Variétés
CVR	Chaine de Valeur Riz
DGSSAN	Direction Générale de la Sécurité Sanitaire et Nutritionnelle
DHS	Distinction, Homogénéité et Stabilité
DSCRP	Document de Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
EMF	Etablissement de Microfinance
ENDR	Ecole Nationale de Développement Rural
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FDA	Fonds de Développement Agricole
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
GEVES	Groupe d'Etude et de Contrôle des Variétés et des Semences
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eaux
GRAINE	Gabonaise des Réalisations Agricoles et des Initiatives des Nationaux Engagés
IDH	Indice de Développement Humain
IGAD	Institut Gabonais d’Appui au Développement
IMF	Institutions de Microfinance
IRAF	Institut de Recherches Agronomiques et Forestières
IRT	Institut de Recherches en Technologies
JICA	Japan International Cooperation Agency
KAFACI	Korea-Africa Food & Agriculture Cooperation Initiative
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
LOA	Loi d’Orientation Agricole
MAEPA	Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage et de l’Alimentation
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OP	Organisations des Producteurs
PADIACN	Projet d’Appui au Développement des Infrastructures Agricoles pour la Culture du NERICA
PNSAN	Plan National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNSAV-PS	Programme National de Sélection et d’Amélioration Variétale – Production de Semences

PPOV	Projet de Renforcement et de Promotion du Système de Protection des Obtentions Végétales
PPP	Partenariat Public Privé
PSGE	Plan Stratégique Gabon Emergent
PRE	Plan de Relance de l'Economie
PAT	Plan d'Accélération de la Transformation
PPV-GP	Programme de Protection des Végétaux – Gestion des Pesticides
SNDR	Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture
SRA	Système de Riziculture Amélioré
SRI	Système de Riziculture Intensif
SWOT (FFOM)	Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces
SNDR	Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture
VATE	Valeur Agronomique, Technique et Environnementale
ZAP	Zones Agricoles à Forte Productivité
ZIS	Zones d'Investissements Spéciales

Résumé exécutif

1. Situé dans le golfe de Guinée, à cheval sur l'équateur, le Gabon s'étend sur 267.667 Km². Le pays partage ses frontières au Nord avec le Cameroun, au Nord-ouest avec la Guinée Equatoriale, au Sud-est avec le Congo Brazzaville. Il dispose de 800 km de côtes à l'Ouest, 10.000 km² de réseau hydrographique, 5,2 millions d'hectares de terres arables, dont seulement 8% sont exploitées. La pluviométrie est estimée en moyenne à 2500 mm par an (Compact Gabon pour l'Alimentation et l'Agriculture, Janvier 2023).
2. Le Gabon est divisé en neuf (9) provinces administratives : l'Estuaire (Libreville), le Haut-Ogooué (Franceville), le Moyen-Ogooué (Lambaréné), la Ngounié (Mouila), la Nyanga (Tchibanga), l'Ogooué-Ivindo (Makokou), l'Ogooué-Lolo (Koula-Moutou), l'Ogooué-Maritime (Port Gentil) et le Woleu-Ntem (Oyem).
3. Selon le recensement général de 2013, la population gabonaise était de 1.811 079 habitants. En 2022, elle était estimée à 2.200.000 habitants (Statistiques UNFPA, 2023), tandis que le taux d'accroissement annuel était évalué à 2,04% (Statistiques Banque Mondiale 2023). La population est inégalement répartie sur l'étendue du territoire, laissant ainsi de vastes zones totalement inoccupées. Le même déséquilibre existe entre les zones urbaines et rurales. De 30% en 1960, la population urbaine a atteint la proportion de 80% d'après l'Enquête Démographique et de Santé de 2000. Cette population urbaine qui est aujourd'hui estimée à 87% de la population totale se concentre essentiellement dans les trois principaux centres urbains que sont Libreville, Port-Gentil et Franceville. Ces localités constituent donc des centres importants de consommation de riz, denrée alimentaire qui est maintenant prisée par les ménages gabonais (cf. point 5 ci-dessous).
4. Le milieu rural dont la population représente 13% de la population totale est presque vide. Le secteur agricole est peu développé et dominé par de petites exploitations familiales pratiquant une agriculture vivrière de subsistance et à faible productivité. Dans la majorité des cas, cette agriculture est axée sur le manioc et les bananes plantains. (Compact Gabon précité).
5. Le riz est devenu l'une des principales céréales les plus consommées au Gabon. La consommation est quasi journalière pour la grande partie des ménages et indépendamment de la classe sociale considérée (44 kg/personne/an). Cependant, malgré son introduction dans le pays dans les années coloniales et post coloniales par diverses missions de la coopération chinoise et japonaise, la culture du riz est actuellement quasi-inexistante. Ainsi, pour satisfaire ses besoins en riz dont la préférence est le long grain translucide et parfumé, le Gabon dépend exclusivement du marché mondial avec de grandes quantités importées. A titre d'exemple, entre janvier 2018 et Septembre 2023¹, les importations de riz provenant par ordre d'importance des trois (3) principaux pays fournisseurs de riz au Gabon, à savoir le Cambodge, le Vietnam et la Thaïlande sont respectivement de 200.225 tonnes, 168.564 tonnes, et 166.361 tonnes.

¹ Source : Statistiques du Conseil Gabonais des chargeurs, Décembre 2023.

6. L'histoire du riz au Gabon remonte en 1941 avec les services coloniaux français en charge de l'agriculture qui ont introduit la culture de riz dans les provinces de la Ngounié et de la Nyanga (l'axe Ndendé-Tchibanga). La culture du riz était pluviale et se faisait en zone forestière d'altitude, d'où l'appellation «riz de montagne» par les autochtones. En 1943, l'installation d'une mini rizière « Guidetti » très moderne a été réalisée à Tchibanga avec une production du riz long grain qui a été classé à l'époque en riz de luxe. C'est en 1960 que la production de riz a avoisiné les 680 tonnes. De 1960 à 1977, elle a été réalisée par la mission chinoise qui avait aménagé des rizières irriguées à Akok (Estuaire), Nyali et Tchibanga (Nyanga). La production rizicole avait atteint 850 tonnes, notamment dans les sites de la Nyanga exploités par des groupements de paysans. Malheureusement, des contraintes comme la barrière de langue, l'absence de mécanisation et de voies de communication, les rythmes de travail intensifs et méthodiques de la culture du riz irrigué ont rendu le travail pénible et découragé de nombreux paysans gabonais. C'est ainsi que les objectifs de production n'ont jamais été atteints, malgré la faible augmentation constatée, c'est à dire passant de 350 tonnes en 1975 à 470 tonnes en 1977. Pour remédier à cette contre-performance, le Gouvernement a ensuite, entre 1977 et 1984, bénéficié de l'assistance de la coopération japonaise pour un aménagement de 500 ha de riziculture irriguée dans la ville de Ndendé (Ngounié). Cependant, en plus des problèmes auxquels la précédente mission chinoise était confrontée, cette initiative qui était également subventionnée par l'Etat, a connu des difficultés de fonctionnement liées à l'adoption par le Gouvernement du programme d'ajustement structurel de la période 1987-1989. Cette situation a contribué davantage à la chute de la production de riz entre 1993 et 1998. En effet, la production est passée de 160 tonnes à 40 tonnes, et s'est définitivement arrêtée depuis 2000. Quelques tentatives privées ont été ensuite initiées au cours des années 2010 - 2015 par Ilimb'Agri (200 ha) dans la Ngounié où le riz produit localement à partir des variétés à hauts rendements adaptées aux conditions de culture du Gabon était de bonne qualité, compétitif et vendu sur les grandes surfaces commerciales. En outre, il y a eu la coopérative agricole «Agrobusiness AUM» qui exploitait une superficie de 5 ha sur un potentiel de 80 ha d'un ancien périmètre irrigué. Depuis lors il n'y a pas eu véritablement de production nationale de riz .

7. En dépit de la quasi-inexistence d'une production nationale de riz, l'IRAF a continué ses recherches pour le développement des variétés à hauts rendements adaptées aux écologies de l'irrigué et des plateaux dans le site d'expérimentation rizicole de Kougouleu². Il faut également noter la formation sur la production de riz en interne et par AfricaRice et d'autres centres internationaux de recherche (GEVES, OAPI) de jeunes issus des écoles d'agronomie et celle conduite par le Programme National d'Amélioration des Plantes et Production de semences (PNSAV-PS) de l'IRAF. Cette dernière était destinée aux potentiels producteurs et agri-multiplicateurs et portait sur le système de culture de riz intensif dans les conditions de culture irriguée et de plateau.

Enfin, il s'y ajoute quelques initiatives privées en cours dont celle indiquée plus haut et concernant la coopérative agricole «Agrobusiness AUM».

² Cf le Programme National d'Amélioration des Plantes et Production de semences (PNSAV-PS) de l'IRAF qui a initié depuis 2018 des recherches pour le développement non seulement des variétés citées, mais aussi de nouvelles variétés parfumées et non parfumées .

8. Dans le cadre de la formulation de la présente stratégie, en plus des jeunes formés dans la pratique rizicole et des ministères clés comme ceux en charge de l'agriculture, de la recherche, du commerce et de l'industrie, d'autres acteurs potentiels de la filière riz ont été identifiés. Il s'agit notamment de : (i) quelques opérateurs privés se lançant à petite échelle dans la production de riz, (ii) d'importateurs de riz dont certains seraient intéressés par la production et / ou la commercialisation, et (iii) d'importateurs d'intrants et d'équipements agricoles.

9. Il y a de nombreux défis et opportunités pour le développement de la production rizicole domestique dont les principaux sont : (i) la valorisation du potentiel des ressources en eau pour l'irrigation, (ii) la prise en compte du changement climatique dans la production rizicole, (iii) la production des semences initiales et certifiées, (iv) la diffusion des semences certifiées (R1 et R2), (v) le développement et le renforcement des capacités en ressources humaines des acteurs de la chaîne de valeur, (vi) la mécanisation de la production et des opérations post-récoltes, (vii) la faiblesse / l'insuffisance de la main d'œuvre agricole, (viii) les infrastructures de base, (ix) l'industrialisation, (x) le cadre institutionnel, politique, juridique et réglementaire, et (xi) la compétitivité du riz local.

10. Parallèlement à ces défis, les principales opportunités sont : (i) l'importance des terres arables, (ii) les acquis en matière d'infrastructures de base développées par le Programme GRAINE Phase 1 (PAPG1), (iii) les acquis pour la création des coopératives et la sécurisation foncière, (iv) l'intégration du riz dans le Compact du Gabon pour l'Alimentation et l'Agriculture, (v) l'existence d'un débouché commercial interne, et (vi) l'existence de politiques et stratégies favorables au développement de la filière riz comme la politique de préférence et d'accompagnement des produits nationaux.

11. Par rapport aux zones aptes à la riziculture, il y a : (i) les zones prioritaires déterminées en fonction du potentiel rizicole tel que défini par l'étude du PADIACN de 2013, et (ii) les nouvelles réserves foncières dont l'aptitude à la pratique rizicole doit être minutieusement étudiée.

12. Les zones prioritaires sont l'Estuaire, la Ngounié, le Woleu-Ntem, le Haut-Ogooué et la Nyanga. Ces zones sont retenues en priorité pour développer les actions d'intensification en associant les packages agronomiques adaptés. La stratégie sera mise en œuvre en deux (2) phases sur une période de dix (10) ans : (i) une phase pilote (2024-2028) couvrant une superficie de 3.144 ha, et (ii) une phase d'accélération (2029-2033) avec 7.437 ha.

13. Pour la phase pilote, les rendements moyens escomptés sont entre 2,5 et 3 tonnes / ha, tandis que pour la phase d'accélération, l'objectif est d'augmenter la production par des rendements moyens de 4 à 5 tonnes / ha en double culture.

14. L'approche préconisée pour la mise en œuvre de la SNDR est l'utilisation de deux (2) leviers: (i) la promotion du partenariat public-privé (PPP) conformément à la politique du Gouvernement relative aux Zones Agricoles à Forte Productivité (ZAP) et aux Zones d'Investissements Spéciales (ZIS), et (ii) une stratégie d'encouragement par la formation et l'encadrement techniques de petits agriculteurs, et en particulier de jeunes de tout sexe issus des écoles d'agronomie.

15. La vision de la SNDR est de contribuer à la souveraineté alimentaire en riz, en vue de participer à la diversification de l'économie et à la réduction de la pauvreté à l'horizon 2033. Son objectif général est de contribuer à la relance de la production durable de riz en quantité et en qualité afin de satisfaire les besoins et exigences des consommateurs nationaux.

16. Quant aux objectifs spécifiques, ils sont au nombre de six (6) : (i) aménager des périmètres rizicoles et installer des complexes agro-industriels, (ii) mettre à disposition des semences initiales et commerciales de riz de qualité, (iii) faciliter l'accès aux intrants et aux équipements agricoles, (iv) renforcer les capacités techniques de tous les acteurs de la filière, (v) améliorer l'environnement institutionnel et réglementaire favorable au développement de la filière riz, et (vi) appuyer la compétitivité du riz local.

17. L'objectif quantitatif de production est de 86.370 tonnes de paddy à l'horizon 2033, soit 56.140 tonnes de riz blanchi. Cet objectif permettrait de satisfaire 62% des besoins annuels actuels de consommation de riz estimés à 90.000 tonnes. Pour y parvenir et comme indiqué plus haut, l'accent sera mis sur l'augmentation progressive des rendements au cours des deux (2) phases et la double culture en phase d'accélération.

18. Il y a six (6) axes stratégiques (AS) de la SNDR qui ont été dégagés à l'image des objectifs spécifiques. Ces AS sont les suivants : (i) l'aménagement des périmètres rizicoles et l'installation des complexes agro-industriels, (ii) la mise à disposition des semences initiales et commerciales de riz de qualité, (iii) la facilitation de l'accès aux intrants et aux équipements agricoles, (iv) le renforcement des capacités des acteurs de la filière riz, (v) le renforcement du dispositif institutionnel et réglementaire favorable au développement de la filière riz, et (vi) l'appui à la compétitivité du riz local. Chaque AS est décliné en activités.

19. La structure de gouvernance de la SNDR sera composée des deux (2) entités suivantes : (i) un Comité de pilotage interministériel (CPI) créé par arrêté du Premier Ministre et placé sous la présidence de son représentant désigné, et (ii) une Unité de Coordination (UC) placée sous l'autorité du Point Focal de la SNDR. Elle sera créée par arrêté du Ministre en charge de l'agriculture.

20. Le CPI sera composé du Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture qui en assurera le Secrétariat et des représentants d'autres administrations et structures concernées par la filière riz (ministères sectoriels, projets de développement, structures publiques décentralisées, société civile, organisations de producteurs, secteur privé, projets de développement agricole, partenaires au développement. Les représentants nommés seront les points focaux de la SNDR au sein de leurs structures.

21. Chargée de la mise en œuvre de la SNDR, l'UC sera dotée d'un coordonnateur qui est le Point Focal de la SNDR et d'un personnel dont les profils seront définis par l'autorité de tutelle en fonction des besoins en compétences nécessaires à la mise en œuvre et au suivi-évaluation de la SNDR. Elle sera chargée : (i) de l'élaboration des projets à soumettre aux différents bailleurs potentiels (mobilisation des ressources), (ii) de la recherche des partenaires techniques, (iii) du

suivi des projets mis en œuvre dans le cadre de la SNDR, (iv) de la mise en place de la filière et, (iv) de l'organisation en interprofession des acteurs de la chaîne de valeur riz. L'UC présentera au CPI des rapports d'activités trimestriels.

22. Les fonds qui serviront à la mise en œuvre de la présente stratégie pourraient provenir de : (i) l'Etat via le budget national, (ii) du partenariat-public privé et (iii) des partenaires techniques et financiers. A travers l'organisation d'un business meeting et un lobbying régulier, le Ministère de l'Economie et des Participations, et le Ministère de la Promotion des Investissements, des Partenariats Publics-Privés se chargeront de faire un plaidoyer auprès de tous les potentiels bailleurs aussi bien publics que privés.

23. Etant donné qu'il n'existe pas encore de dispositif national unique de suivi-évaluation, les indicateurs du cadre logique constitueront des moyens de suivi-évaluation selon une périodicité à définir.

24. S'agissant du dispositif de suivi-évaluation proposé par la CARD, il sera mis en œuvre après une étude de référence qui retiendra selon le contexte gabonais des indicateurs permettant de suivre de façon pointue les indicateurs globaux (production, superficie, rendements, taux d'autosuffisance) et les indicateurs RICE³ retenus. A l'issue de cette étude, le Secrétariat de la CARD, l'Unité de Coordination de la SNDR et le Ministère en charge de l'Agriculture conviendront de l'organisation sur une base périodique d'une revue sur le secteur rizicole du Gabon.

25. Enfin, les principaux risques inhérents à la mise en œuvre de la SNDR ont été analysés, y compris notamment leur impact, leur fréquence, et les mesures d'atténuation.

³ RICE : Résilience (R), Industrialisation (I), Compétitivité (C), Empowerment (E)-Autonomisation

INTRODUCTION

Situé dans le golfe de Guinée, à cheval sur l'équateur, le Gabon s'étend sur 267.667 Km². Le pays partage ses frontières au Nord avec le Cameroun, au Nord-ouest avec la Guinée Equatoriale, au Sud-est avec le Congo Brazzaville. Il dispose de 800 km de côte, 10.000 km² de réseau hydrographique, 5,2 millions d'hectares de terres arables, dont seulement 8% exploitées, soit 416.000 ha. La pluviométrie est estimée en moyenne à 2500 mm par an (Compact Gabon pour l'Alimentation et l'Agriculture, Janvier 2023).

Le Gabon est divisé en neuf (9) Provinces administratives : l'Estuaire (Libreville), le Haut-Ogooué (Franceville), le Moyen-Ogooué (Lambaréné), Ngounié (Mouila), Nyanga (Tchibanga) l'Ogooué-Ivindo (Makokou), l'Ogooué-Lolo (Koula-Moutou), l'Ogooué-Maritime (Port Gentil), et le Woleu-Ntem (Oyem).

Selon le recensement général de 2013, la population gabonaise était de 1.811.079. En 2022, elle était estimée à 2.200.000 habitants (Statistiques UNFPA, 2023), tandis que le taux d'accroissement annuel était évalué à 2,04% (Statistiques Banque Mondiale 2023). La population est inégalement répartie sur l'étendue du territoire, laissant de vastes zones totalement inoccupées. Le même déséquilibre existe entre les zones urbaines et rurales. De 30% en 1960, la population urbaine a atteint la proportion de 80% d'après l'Enquête Démographique et de Santé de 2000. Cette population urbaine qui est aujourd'hui estimée à 87% se concentre essentiellement dans les trois principaux centres urbains (Libreville, Port-Gentil et Franceville) qui constituent ainsi des centres importants de consommation de riz. Le milieu rural dont la population représente 13% de la population totale est presque vide.

Le secteur agricole est peu développé et dominé par de petites exploitations familiales pratiquant une agriculture vivrière à faible productivité, et essentiellement constituée de manioc et de bananes plantains. (Compact Gabon pour l'Alimentation et l'Agriculture, Janvier 2023).

La contribution agricole au PIB représentait 4,4% du PIB en 2019, y compris une croissance annuelle moyenne de 7% entre 2010 et 2019. En 2019, le PIB du secteur de l'agroalimentaire représentait environ 2% du PIB, avec une augmentation moyenne de 3%. L'agriculture emploie autour de 40% de la population rurale du Gabon et seulement 0,7% du budget de l'État y est consacré. Les importations alimentaires sont en nette progression de 11% chaque année, et le pays est à 60% dépendant des importations alimentaires estimées à plus de 450 milliards de FCFA par an. Ce recours massif aux importations alimentaires a pour effet immédiat un déficit commercial d'environ 270 milliards de FCFA (Compact Gabon pour l'Alimentation et l'Agriculture, Janvier 2023).

Le riz est devenu l'une des principales céréales les plus consommées au Gabon. La consommation est quasi journalière pour la grande partie des ménages et indépendamment de la classe sociale considérée (44 kg/personne/an). Cependant, malgré son introduction dans le pays dans les années coloniales et post coloniales par diverses missions de la coopération chinoise et japonaise, la culture du riz est actuellement presque inexistante. Ainsi, pour satisfaire ses besoins

en riz dont la préférence est le long grain parfumé, le Gabon dépend exclusivement du marché mondial avec des importations de cette denrée provenant par ordre d'importance des pays exportateurs que sont : le Cambodge, le Vietnam et la Thaïlande.

Quant au marché international du riz où le Gabon s'approvisionne pour satisfaire ses besoins, il est important de souligner que la production mondiale de cette denrée est passée de 215 millions de tonnes en 1961 à 757 millions en 2020. Le riz vient à 90 % des pays asiatiques. Les principaux pays producteurs du riz sont la Chine et l'Inde pour près de la moitié de la production mondiale, suivies de l'Indonésie, du Bangladesh, du Vietnam ou encore de la Thaïlande. Ces six (6) pays couvrent à eux-seuls près de 75% de la production mondiale.

Les riziculteurs sont parmi les plus vulnérables à l'impact du changement climatique : sécheresse, inondations, températures élevées, élévation du niveau de la mer, etc. Parallèlement, les rizières contribuent au changement climatique dans la mesure où elles génèrent de grandes quantités de gaz à effet de serre. En effet, environ 10% des émissions mondiales de méthane proviennent des rizières, ce qui en fait la deuxième source mondiale d'émissions de méthane d'origine humaine. La riziculture utilise 40% de l'eau douce mondiale utilisée dans l'irrigation (FAO, 2016; Allen et al., 2020; Badouachi, 2023).

La question centrale qui se pose au niveau mondial aujourd'hui est : *Comment pouvons-nous stimuler la production du riz afin de répondre à la demande mondiale future, tout en protégeant l'environnement et en améliorant les moyens de subsistance des petits exploitants ?*

Par ailleurs, au cours des dernières années, le commerce mondial de riz a été marqué par l'augmentation des importations de ce produit par certains pays en Asie du Sud, notamment avec le retour du Bangladesh sur le marché d'importation. Les achats externes chinois ont également progressé de 42%, en 2021, de même que l'Afrique subsaharienne qui a connu une forte reprise des achats externes.

De ce qui précède, il ressort la nécessité pour le continent africain de tout faire pour satisfaire sa demande intérieure et de dégager un surplus pour contribuer à la satisfaction de la demande mondiale.

Cette situation place le riz au cœur des politiques agricoles tant du continent que des différentes sous-régions comme l'Afrique centrale dont fait partie le Gabon.

I. REVUE DU SECTEUR RIZ AU GABON

1.1. Historique du riz

L'histoire du riz au Gabon remonte en 1941 avec les services coloniaux français en charge de l'agriculture. En effet, ces derniers ont introduit la culture de riz dans les provinces de Ngounié et Nyanga (l'axe Ndendé-Tchibanga). La culture était pluviale et se faisait en zone forestière, d'où l'appellation « riz de montagne » par les autochtones. En 1943, l'installation d'une mini rizerie « Guidetti » très moderne a été réalisée à Tchibanga avec une production du riz long grain qui a été classé à l'époque en riz de luxe.

1.2. Evolution de la production

C'est en 1960 que la production de riz a avoisiné les 680 tonnes. De 1960 à 1977, la production a été réalisée par la mission chinoise, qui avait aménagé les rizières irriguées à Akok (Estuaire), Nyali et Tchibanga (Nyanga). La production rizicole avait atteint 850 tonnes notamment dans les sites de la Nyanga, exploités par des groupements de paysans. Malheureusement, la barrière de la langue, la pénibilité de la culture irriguée, l'absence de mécanisation et de voies de communication, les rythmes de travail intensifs et méthodiques ont découragé certains paysans gabonais.

C'est ainsi que les objectifs n'ont jamais été atteints, malgré la faible augmentation de la production qui est passée de 350 tonnes en 1975 à 470 tonnes en 1977. Pour remédier à cette contre-performance, le Gouvernement a ensuite, entre 1977 et 1984, bénéficié de l'assistance de la coopération japonaise pour un aménagement de 500 ha de riziculture irriguée dans la ville de Ndendé (Ngounié).

Cependant, en plus des problèmes auxquels la précédente mission chinoise était confrontée, cette initiative qui était également subventionnée par l'Etat, a connu des difficultés de fonctionnement liées à l'adoption par le Gouvernement du programme d'ajustement structurel de la période 1987-1989.

Cette situation a contribué davantage à la chute de la production de riz entre 1993 et 1998. A ce titre, la production est passée de 160 tonnes à 40 tonnes, et s'est définitivement arrêtée depuis 2000. Force est donc de constater qu'il n'y a pas actuellement de production de riz commercialisable.

Néanmoins, il est important de souligner les efforts déployés par Programme National de Sélection et d'Amélioration des Plantes et Production de Semences de l'IRAF en termes de développement de variétés de semences d'une part, et d'autre part de renforcement des capacités des producteurs et agri-multiplicateurs portant sur le système de riziculture intensive.

1.3. Faible prise en compte du riz dans les documents stratégiques

A part le Compact du Gabon pour l'Alimentation et l'Agriculture⁴ qui planifie à l'horizon 2025 la production de 23.000 T de riz en double culture sur 5000 ha⁵, aucun des documents stratégiques actuels du Gabon en matière agricole consultés ne met l'accent spécifiquement sur le riz mais plutôt sur le manioc, la banane plantain et le palmier à huile. Il en est de même des projets de développement agricole qui ciblent surtout le manioc et la banane plantain.

En revanche, conformément au Plan Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) et des Plans Nationaux d'Investissements Agricoles (PNIA) y afférents, les stratégies et politiques sont axées sur la souveraineté alimentaire et des thématiques cruciales pour le développement d'une filière riz nationale comme :

- (i) la transformation des produits agricoles ;
- (ii) l'aménagement et la sécurisation des terres agricoles ;
- (iii) les infrastructures ;
- (iv) le développement de l'amélioration des variétés de riz, ainsi que leur homologation couplée à l'inscription au Catalogue National des Variétés ;
- (v) le développement d'une industrie semencière avec la mise en place (a) d'un système semencier formel , (b) d'un plan national semencier, et (c) de la stratégie y afférente;
- (vi) le développement de la mécanisation ;
- (vii) le développement des chaînes de valeur agricole ;
- (viii) la mise en place et la structuration de coopératives agricoles.

1.3. Adoption du riz dans les habitudes alimentaires

La consommation de riz est maintenant rentrée dans les habitudes alimentaires des gabonais, notamment en zones urbaines (consommation annuelle par habitant de 44 kg contre une moyenne mondiale de 54,2). Sur la base de cette consommation annuelle par habitant, selon les estimations, les besoins en riz en 2025, seront d'environ 150 000 tonnes (Ministère de l'Agriculture, 2019).

1.4. Recherche rizicole

En dehors des introductions des différentes variétés des riz initiées dans les années 1960, les variétés de riz NERICA de plateau et de bas-fonds ont été introduites par le PNSAV-PS de l'IRAF et les tests de sélections variétales participatives (PVS) ont été conduits dans trois (3) provinces⁶ du Gabon en collaboration avec l'ONADER. Ensuite, quelques variétés adaptées aux conditions

⁴ Le Compact a été présenté lors du Sommet sur la Souveraineté Alimentaire et la Résilience organisé par la BAD à Dakar (Sénégal) en janvier 2023, après la pandémie de la COVID-19.

⁵ Union Africaine, Compact Gabon pour l'Alimentation et l'Agriculture, Janvier 2023

⁶ Ces trois (3) provinces sont : le Haut Ogooué, le Moyen Ogooué, et l'Ogooué Lolo.

de cultures de ces zones furent sélectionnées (cf. Annexe n°3).

C'est en 2018 que le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et du Transfert de Technologies a initié le projet de décret portant création du programme National de Sélection et d'Amélioration Variétale-Production de Semence, l'IRAF/CENAREST. L'objectif fixé à ce Programme est l'amélioration des variétés de riz et la production de la semence de qualité. En 2019, sur financement de la coopération Sud-coréenne à travers l'Initiative de Coopération Alimentaire et Agricole Corée-Afrique (KAFACI), de la JICA et du Gouvernement gabonais, le PNSAV-PS) a initié le développement des variétés à hauts rendements adaptées aux écologies de l'irrigué et des plateaux dans le site d'expérimentation rizicole de Kougouleu (province de l'Estuaire) situé à 70 km environ de Libreville.

Ainsi, les travaux conduits ont permis après six années consécutives d'essais préliminaires de :

- sélectionner trois lignées très prometteuses qui ont été soumises aux essais Distinction Homogénéité et Stabilité (DHS) et Valeur Agronomique et Technologie et Environnementale (VATE) dans plusieurs localités en vue de leur homologation et inscription au Catalogue National des Variétés (CNV) de riz cultivé au Gabon ;
- développer un guide technique de production de semences de prébase et base de riz.
- Développer un guide technique de production de semences commerciales (R₁ et R₂) certifiées de riz ;
- diffuser les technologies introduites et développées, y compris les itinéraires techniques par les inspecteurs de la Direction du Développement Rural du Ministère en charge de l'agriculture ;
- mettre en place le programme de production de semences prébase (G₁/G₂/G₃), de base (G₄) et semences commerciales (R₁ et R₂), selon les guides techniques élaborés, en attente de l'effectivité de la Direction des semences, et du laboratoire de semences du Ministère en charge de l'agriculture ;
- assurer la maintenance variétale des différentes variétés développées, introduites ou utilisées ;
- obtenir les semences de R₁ et R₂ après multiplication de la semence de base par les agri-multiplicateurs, et/ou les établissements semenciers, pour leur commercialisation auprès des futurs petits producteurs et des agroindustriels de riz, et
- former aux pratiques et opportunités rizicoles les futurs producteurs et agri-multiplicateurs (production, multiplication des semences de base, R₁ et R₂, mécanisation et gestion d'une exploitation rizicole).

1.5. Quelques initiatives privées

En plus des tentatives de développement de la riziculture entreprises de 1960 à 1984 et précédemment décrites, il y en a eu d'autres pour sa relance au Gabon :

- De 2009 à 2014, l'initiative privée Ilimb'Agri (Mouila – Ngounié) a produit du riz pluvial sur 200 ha pendant une période de six (6) ans. Les activités agricoles étaient mécanisées (de la préparation du sol à la récolte). Le traitement du paddy était effectué à

l'aide d'une unité d'usinage complète avec l'obtention d'un riz blanchi de qualité premium. Le rendement moyen des deux variétés parfumées IR841 et WAB638-1 était de 3 tonnes de paddy à l'hectare. Ces deux variétés étaient respectivement commercialisées sous l'appellation « *Dori* » et « *Monriz* ». Pour ce qui est de la variété non parfumée NERICA-L19, le rendement moyen oscillait entre 6 T/ha et 7 T/ha. La principale difficulté était la production des semences initiales par la recherche scientifique agricole (IRAF). D'où la question de la disponibilité des semences R1 et R2 certifiées.

- A partir de 2016, la coopérative agricole «Agrobusiness AUM» s'est installée dans la ville de Tchibanga (Province de la Nyanga) et a exploité une superficie de 5 ha sur un potentiel de 80 ha de l'ancien périmètre irrigué de la mission chinoise. Cette exploitation est faiblement mécanisée et la variété de riz de bas-fonds cultivée est la NERICA-L33 pour un rendement moyen de 2 T/ha. Le riz produit par cette coopérative n'est pas encore commercialisé dans les grandes surfaces car, ne disposant pas encore d'un label de l'Agence Gabonaise des Normalisation (AGANOR). La disponibilité d'une semence de qualité est une des contraintes de cette coopérative.

1.6. Recours exclusif et massif aux importations de riz

Etant donné que la production nationale de riz est quasi inexistante, la satisfaction des besoins domestiques en cette denrée alimentaire repose exclusivement sur les importations.

A titre illustratif, entre janvier 2018 et septembre 2023, les importations de riz ont évolué en dents de scie avec un pic de 129.567 tonnes enregistré pour l'année 2020 qui coïncide avec la période de la Covid 19. Et sur la période 2018-2022, la moyenne annuelle se situe à 90.632 tonnes (Annexe 2).

De janvier 2021 à septembre 2023, les quatre (4) plus gros opérateurs privés impliqués dans les importations de riz sont : (i) Afrique-Europe-Asie (134.642 tonnes), (ii) Royal Food Gabon (29.444 tonnes), (iii) STE REGABON (18.017 tonnes), et (iv) CEDICOM (15.959 tonnes).⁷

Cette dépendance exclusive du Gabon au marché mondial de riz et la valeur moyenne annuelle des importations sur la période de 2018 à 2022 contribue à l'augmentation de la valeur des importations en denrées alimentaires, et par conséquent à creuser le déficit de la balance commerciale. Par exemple, de janvier 2018 à septembre 2023, la valeur des importations de riz s'est chiffrée à 300.831.651.605 FCFA avec un record de 87.433.870.246 FCFA pour l'année 2020 (Annexe 3).

Ainsi, pour renverser cette tendance consistant à avoir exclusivement recours aux importations de riz pour satisfaire les besoins en riz des consommateurs gabonais, le Gouvernement a, dans le cadre de sa politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle adhéré en 2019 à l'Initiative

⁷ Source : Conseil Gabonais des chargeurs, Décembre 2023.

«Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique» (CARD). C'est dans le droit fil de cette adhésion à la CARD, que cette dernière, comme elle le fait pour tous les pays membres, appuie le Gabon dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre de sa Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR). La SNDR devra servir de document de référence pour la prise de décisions et d'orientations des investissements publics et privés en vue de la satisfaction des besoins en riz par la production locale.

1.7. Quelques acteurs potentiels d'une filière riz au Gabon

Dans le cadre de la formulation de la présente SNDR, comme acteurs potentiels d'une filière riz au Gabon, il y a les jeunes formés dans la pratique rizicole et des ministères clés sectoriels (recherche, agriculture, commerce, industrie, secteur privé). S'agissant du secteur privé, des acteurs potentiels de la filière riz ont été identifiés. Il s'agit notamment d'importateurs de riz dont certains seraient intéressés par la production et / ou la commercialisation. Il y a également les importateurs d'intrants agricoles comme les engrais minéraux / organiques, les produits phytosanitaires et le matériel agricole, ainsi que les consommateurs. Enfin, il est important de mentionner l'intérêt manifesté pour la production et la commercialisation de riz par une société mise sur pied récemment par des opérateurs privés gabonais et chinois⁸, et la production bien que timide de la coopérative agricole «Agrobusiness AUM».

II. DÉFIS ET OPPORTUNITÉS FACE AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR RIZICOLE NATIONAL

Compte tenu de l'état embryonnaire de la filière rizicole qui repose essentiellement sur les importations, il y a plusieurs défis et opportunités pour le développement de la production rizicole domestique. Parmi ceux-ci, les principaux sont ci-dessous analysés et des recommandations formulées.

2.1. Principaux défis et opportunités au développement de la riziculture

2.1.1. Défis lié à la volonté politique

Le secteur doit être porté par une véritable politique en vue de soutenir les acteurs de la filière: l'Etat devrait renforcer le cadre juridique, intégrer les modules de formations dans les grands centre de formations, renforcer les capacités des acteurs.

Créer un fonds d'appui à la riziculture permettant de subventionner entre autre les opérateurs de la filière (industriels, coopératives et exploitants individuels,...)

⁸ Cette société chino-gabonaise s'appelle MELENE AGRICOLE.

2.1.2. Défi lié à la valorisation du potentiel des ressources en eau pour l'irrigation

Eu égard à l'abondance des pluies réparties en deux (2) saisons (petite saison et grande saison des pluies), du dense réseau hydrographique du pays et du potentiel de terres irrigables estimé à 440 000 ha⁹, le défi réside en la maîtrise, en la conservation de l'eau pour son utilisation optimale dans l'agriculture d'une manière générale et notamment dans la riziculture qui en a grandement besoin. Cette gestion de l'eau pourrait se faire à l'aide de retenues ne nécessitant pas beaucoup de ressources financières en comparaison des pays sahéliens obligés de se lancer dans la grande irrigation à partir de grands barrages qui coûtent excessivement chers.

A ce propos, la mise en œuvre de la stratégie sur la petite irrigation en cours d'élaboration avec l'appui de la FAO et le rapport hydrologique et hydraulique du Projet d'Appui au Développement des Infrastructures Agricoles pour la Culture du NERICA (PADIACN), constitueront des bases de valorisation du potentiel d'eau destiné à la riziculture. Pour que cette valorisation des ressources en eau soit utile, elle devra être accompagnée par l'aménagement des terres non seulement pour des opérateurs économiques, investisseurs et promoteurs (Zones Agricoles à Forte Productivité et Zones d'Investissements Spéciales), mais aussi pour les petits agriculteurs.

Sur le plan régional, il existe une politique de développement de l'eau de la Communauté Economique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Le projet d'Appui à la création d'un organisme de bassins transfrontaliers (Ogooué, Ntem, Nyanga, Komo, woleu et Mouni), s'inscrit dans cette politique régionale de développement de l'eau et la stratégie d'intervention du Secrétariat général de la CEEAC en exécution de la déclaration de la conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements adoptés en octobre 2007 sur la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) en Afrique centrale. Son objectif global est d'appuyer le Cameroun, le Congo, la Guinée Equatoriale et le Gabon à mettre en place un cadre formel des ressources en eau partagée, un système de suivi des ressources en eau et à réaliser deux études prioritaires d'investissement.

2.1.3. Défis liés à la prise en compte du changement climatique dans la production rizicole

Parmi les problèmes auxquels est confrontée l'agriculture gabonaise il y a la dégradation des sols et le manque de disponibilité de variétés résilientes et à hauts rendements. Le défi à relever sera de proposer des solutions innovantes relatives aux points suivants :

- Réhabilitation des sites de culture identifiés selon les conditions climatiques actuelles ;
- Aménagement de nouveaux sites.
- Utilisation des itinéraires techniques adaptés à chaque environnement et à chaque type d'écologie (pluvial, bas-fonds, et irrigué), tels que des amendements pour régénérer les sols et des engrais recommandés en fonction des types de sols, et de bonnes pratiques agricoles,

⁹ Source : Evaluation environnementale et sociale du PADIACN (Office National du Développement Rural, 2011).

- etc.
- Mécanisation des travaux agricoles, des opérations post récolte, y compris le conditionnement / l'entreposage adéquat du paddy, et le décorticage du riz paddy (riz usiné).
 - Programme de production suffisante de semences initiales et commerciales de variétés homologuées¹⁰ à hauts rendements et adaptées aux conditions des cultures (tolérance/résistance aux nombreux stress biotiques et abiotiques inhérents à la culture).
 - Valorisation des résultats du Programme de Protection des Végétaux et Gestion des Pesticides de l'IRAF par la mise en place des méthodes de lutte intégrée (IPM) contre les bioagresseurs en tenant compte des pesticides moins nocifs à l'environnement et à la santé humaine.

2.1.4. Défi lié aux semences certifiées et à leur diffusion

Les deux principales contraintes liées à la certification des semences sont : (i) l'absence d'un laboratoire d'assurance qualité accrédité selon les standards internationaux notamment la norme ISO 17025, et (ii) l'insuffisance des ressources humaines en la matière (sélectionneurs riz, inspecteurs et analystes). La fonction essentielle du laboratoire d'assurance qualité sera la conduite de tests sur (a) la pureté spécifique et variétale, (b) le taux d'humidité, et (c) la germination.

La station de tests de semences de riz de Kougouleu où le PNSAV-PS de l'IRAF conduit des programmes de multiplication de semences de riz sur une superficie de 3 ha, se trouve actuellement dans un état de délabrement dû au manque de fonds publics qui en principe, doivent lui être dédiés via le ministère de tutelle et /ou l'IRAF). Ces fonds doivent permettre l'entretien permanent du site. En outre, en termes d'équipements, à part ceux acquis récemment (motopompe et motoculteurs + attelage), les autres équipements qui avaient été fournis il y a plus de vingt (20) ans par l'ambassade de la Corée du sud sont devenus obsolètes.

En décembre 2023, la capacité de production de semences commerciales R1 et R2 était de 1600 kg sur un cycle de culture de 4 mois. Ainsi, pour un début de production optimale de semences de riz sur ledit site, les actions suivantes doivent être entreprises à court, moyen et long termes : (i) réfection /construction de bâtiments d'entreposage, (ii) fourniture d'équipements pour le travail du sol, les semis, la transplantation, et les opérations post récoltes, et (iii) équipements adéquats pour la production et la conservation des semences (entrepôt, mini chambre froide positive, Kit solaire). C'est pourquoi, au début de la mise en œuvre de la production à moyenne et / ou grande échelle de riz, le recours à des importations de semences de qualité s'avère nécessaire. Cependant il serait plus durable et bénéfique pour le pays d'initier de manière progressive la mise en place d'une industrie semencière nationale.

Par rapport à la diffusion des semences de riz de qualité, il y a deux obstacles majeurs : (i) l'insuffisante effectivité d'un système national de vulgarisation, et (ii) la cherté des semences.

¹⁰ Il s'agit des variétés inscrites au CNV.

2.1.5. Défi par rapport au développement et au renforcement des capacités en ressources humaines des acteurs de la chaîne de valeur

2.1.5.1. Chercheurs et vulgarisateurs

Compte tenu de l'insuffisance de ressources humaines dans la filière riz, le défi sera d'intensifier les formations diplômantes (MSc et PhD) dans des domaines spécialisés tels que : (i) la sélection et l'amélioration variétale, (ii) l'entomologie, (iii) la phytopathologie, (iv) la malherbologie, (v) la phytotechnie, (vi) le machinisme agricole, (vii) la biostatistique, (viii) la pédologie, (ix) l'hydrologie, (x) l'hydraulique, (xi) l'agro-climatologie, (xii) les opérations post-récolte, (xiii), (xiv) la qualité des graines, et (xv) les technologies semencières. Parallèlement, il faudra renforcer les capacités des vulgarisateurs en techniques de vulgarisation (champs écoles-paysans, méthode accélérée de recherche participative, Club Dimitra, ...etc.). Un mécanisme de motivation destiné à ces cadres serait nécessaire afin préserver les acquis des formations et leur valorisation de manière permanente.

2.1.5.2. Producteurs

Des formations liées aux métiers de la riziculture seront dispensées aux producteurs et notamment les jeunes de tout sexe intéressés par le secteur rizicole.

2.1.5.3. Renforcement des capacités d'autres acteurs de la filière

Il s'agit particulièrement d'aménagistes, de machinistes agricoles, de transformateurs. Ils devront tous bénéficier de formation pour être plus efficaces et efficients dans leurs segments respectifs de la chaîne de valeur.

2.1.6. Défis liés à la mécanisation de la production et des opérations post-récoltes

Au niveau des expériences jusque-là menées par le secteur privé (Ilimb'Agri et la coopérative Agrobusiness de l'African University of Management (AUM)), les opérations culturales sont à la fois mécaniques et manuelles. Par exemple, au niveau de IlimbAgri, la préparation du sol et la mise en place du lit de semences s'effectuent à l'aide d'un motoculteur ou d'un tracteur doté de deux (2) roues motrices sur lesquelles sont attelées une charrue à disques et une herse ou les deux montées ensemble. Par contre chez AUM, ces travaux s'effectuent manuellement dans la plupart des cas.

Quant aux activités d'entretien, elles sont généralement manuelles (repiquage, sarclage, ...etc.) et sont majoritairement pratiquées par les femmes.

Pour minimiser les coûts de la main d'œuvre, l'emploi des herbicides sélectifs systémiques est à recommander pour l'exploitation de grandes superficies. S'agissant des oiseaux ravageurs qui constituent une menace réelle pour tous les pays producteurs de riz, il faudrait l'installation d'éventails dissuasifs et de chasseurs d'oiseaux composés surtout de jeunes.

Enfin, en ce qui concerne la récolte et le traitement du paddy (décorticage et usinage), selon l'expérience d'Ilimb'Agri à Mouila, des mini-moisseuses batteuses étaient utilisées pour recueillir directement le paddy, l'acheminer dans une chaîne de séchage et ensuite procéder à la transformation au niveau d'une rizerie. Cependant, pour les autres initiatives, la récolte et le traitement sont en grande partie demeurés manuels.

2.1.7. Défi lié à la faiblesse / l'insuffisance de la main d'œuvre agricole

A cause du manque de main d'œuvre agricole qualifiée, il serait opportun d'encourager et de former les jeunes et les femmes issus des écoles de formations en agriculture pour qu'ils trouvent un intérêt à s'adonner à la riziculture.

Il est également important de noter l'appui de la JICA, d'AfricaRice et d'autres organismes internationaux en matière de renforcement des capacités des jeunes ingénieurs agronomes du PNSAV-PS et du ministère de l'Agriculture. Ce renforcement devra porter sur les différents domaines liés à la riziculture comme : (i) la production de riz paddy, (ii) l'amélioration des variétés de riz, (iii) le travail du sol, (iv) le suivi et la gestion des champs, (v) les activités post-récolte (séchage, vannage, triage), (vi) le conditionnement, et (vii) l'entreposage).

2.1.8. Défi lié aux infrastructures de base

L'exode rural est l'un des principaux freins au développement agricole en général et particulièrement en production rizicole. En effet, les infrastructures de base actuels (écoles, centres de santé et pistes rurales) étant vétustes dans les anciennes zones rizicoles, et inexistantes dans les zones potentiellement aptes à la riziculture, les ruraux sont enclins à aller en ville au lieu de rester sur place pour s'adonner à l'agriculture. La construction /réhabilitation des infrastructures de base contribuera à limiter ce phénomène et ainsi participer à l'augmentation de la main d'œuvre agricole.

Les pistes rurales et les voies d'accès au marché sont cruciales pour la commercialisation de la future production rizicole nationale. Ainsi, leur construction et / ou réhabilitation constituent des mesures d'accompagnement prioritaires.

2.1.9. Défi lié à l'industrialisation

Les expériences passées ont montré que le paddy était décortiqué et transformé de façon artisanale. Cet état de fait ne militait pas en faveur d'un produit conforme aux normes de qualité édictées par l'AGANOR) et dont le processus d'obtention repose essentiellement sur des unités modernes de transformation.

2.1.10. Défi lié à la compétitivité du riz local

Il s'agit de mettre l'accent sur les voies et moyens de rendre le riz local compétitif en termes de : (i) qualité, (ii) disponibilité, et (iii) prix. Ainsi il sera plus facile de positionner le riz local dans le marché (supermarchés, commerces de proximité, institutions publiques).

2.2.0. Défi lié au cadre institutionnel, politique, juridique et réglementaire

Il existe certes de nombreuses institutions qui s'occupent directement ou indirectement du développement agricole (Ministères en charge, de l'agriculture, des finances et comptes publics, de l'économie, de la recherche, du commerce, des industries, des eaux et forêts, et de l'énergie). En conséquence, le principal défi est la recherche d'une synergie efficiente entre ces institutions, tout en définissant le rôle et les responsabilités de chacune d'entre elles.

En matière d'exonération de droits et taxes, seuls les utilisateurs dotés de la personnalité juridique (coopératives, sociétés) en bénéficient. L'idéal serait que l'exonération profite également aux utilisateurs finaux tels que des producteurs individuels.

La loi 014/2021 relative à la politique semencière au Gabon, a clairement défini les rôles des ministères techniques en charge du développement des variétés et de la production de semences initiales (prébase et base) et commerciales (R1 et R2) et de la maintenance variétale. La maintenance variétale devra être couplée avec les tests d'assurance qualité pour la certification de la semence.

2.2. Principales opportunités

2.2.1. Importance des terres arables

Le Gabon dispose de plus de 5.000.000 d'hectares de terres arables réparties sur différentes zones agroécologiques dont les principales sont les forêts, les savanes et les plaines. Actuellement, les terres exploitées ne représentent que 5% des 416.000 ha de terres arables.

2.2.2. Acquis en matière d'infrastructures de base

Le Projet d'Appui au Programme GRAINE Phase 1 (PAPG1) qui est en train de construire / réhabiliter 400 km de pistes rurales dans six (6) provinces sur neuf (9), soit dans 21 départements. Ce Programme contribuera à faciliter la mise en œuvre de la SNDR, surtout s'il s'étend à des zones rizicoles.

2.2.3. Acquis pour la création des coopératives et la sécurisation foncière

La structuration des coopératives dont la création a été suscitée en regroupant des personnes qui à l'origine ne pratiquaient pas l'agriculture, et la sécurisation foncière demeurent également des défis importants à relever.

Cependant, le travail de structuration des coopératives entamé par le PAPG1 pourrait être un acquis à démultiplier à grande échelle et donc pour la riziculture.

S'agissant de la sécurisation foncière, l'effectivité pourrait être facilitée par l'adoption et l'application de la loi fixant le régime foncier agricole, en cours d'élaboration par l'ADAG dans le cadre du programme CAFI2. La mise en œuvre de cette loi entraînera l'immatriculation des terres

agricoles dont celles affectées aux petits riziculteurs.

2.2.4. Intégration du riz dans le Compact du Gabon pour l'Alimentation et l'Agriculture

La référence explicite au riz¹¹ dans ce document stratégique en matière de sécurité alimentaire élaboré sous l'égide de la BAD, pourrait entraîner sa priorisation dans la mobilisation des ressources dédiées au secteur rizicole.

2.2.5. Existence d'un débouché commercial interne

Le riz est devenu au fil des années l'aliment de base des gabonais indépendamment de la classe sociale considérée. Ainsi, une production de qualité équivalente au riz actuellement importé pourrait être facilement écoulee sur le marché national. C'est pourquoi, les variétés de riz à produire localement devront impérativement être du riz préféré par les consommateurs gabonais, c'est-à-dire du riz frais, à long grain, translucide « parfumé » (jasmin, basmati ou super basmati) et/ ou non parfumé à grain moyen.

Il s'y ajoute l'avantage comparatif de la production domestique en termes non seulement de réduction du déficit de la balance commerciale, mais aussi de souveraineté alimentaire et de valeur ajoutée sur le plan nutritionnel. En effet, la valeur nutritive du riz est considérée supérieure à celle du manioc (resté longtemps l'aliment de base de la population), et à celle du riz importé qui provient dans la plupart des cas d'un vieux stock entreposé depuis longtemps. Le riz cultivé localement sera donc plus frais car provenant de champs cultivés sur place et sa traçabilité serait plus facile à faire.

2.2.6. Existence de politiques et stratégies favorables au développement de la filière riz

Ces principales politiques et stratégies sont ci-dessous citées :

2.2.6.1. Politique de préférence et d'accompagnement des produits nationaux

Les récentes crises intervenues ces dernières années ont démontré la faiblesse de l'appareil productif national et suscité une prise de conscience des décideurs politiques à œuvrer pour la mise en place des mécanismes favorables à la promotion des produits locaux. Dans ce cadre, la Direction Générale du Commerce s'est fixée comme objectif d'encadrer les producteurs locaux en vue de booster la production et faciliter l'accès aux différents marchés. Ce faisant, à travers ses différents services comme celui en charge de la Promotion Commerciale, de l'Implantation, de l'Urbanisme et de la Production Commerciale, le Ministère du Commerce pourrait via la Direction du Commerce Intérieur, faciliter le positionnement du riz local sur le marché national.

¹¹ Objectif de production en 2025 de 23.000 T de riz en double culture sur 5000ha.

2.2.6.2. Autres politiques et stratégies favorables au développement de la filière riz

Parmi ces politiques et stratégies, on peut citer :

- (i) les textes pour la promotion des investissements privés dans tous les secteurs, y compris l'agriculture ;
- (ii) le Plan d'Accélération de la Transformation Agricole qui a pour objectif de renforcer la souveraineté alimentaire ;
- (iii) le Plan National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle ;
- (iv) le Plan National d'Affectation des Terres avec la création des zones agricoles à forte productivité (ZAP) avec à la clé des terres agricoles sécurisées au bénéfice d'investisseurs dans le secteur agricole ;
- (v) Les Zones d'Investissements Spéciales (ZIS) qui pourraient être des cadres propices pour l'installation d'unités modernes de transformation du riz;
- (vi) la Politique Semencière adoptée et formalisée par la Loi 014/2021, mais dont les décrets d'application bien que validés par le Gouvernement, n'ont pas encore été traduits en arrêtés d'application par les ministères techniques concernés ;
- (vii) la Décision du gouvernement dite 50/50, visant à demander aux importateurs de s'approvisionner de moitié à partir des produits «made in Gabon».

III. ZONES APTES À LA RIZICULTURE, DOMAINES D'ACTIONS PRIORITAIRES ET APPROCHE

3.1. Zones aptes à la riziculture

Ces zones sont constituées par des zones prioritaires et des nouvelles réserves foncières attribuées par la Commission Nationale d'Affectation des Terres (CNAT).

3.1.1. Zones prioritaires

Les zones prioritaires sont déterminées en fonction du potentiel rizicole tel que défini par l'étude du PADIACN de 2013 (Tableau 1). Ce faisant, il s'agira principalement de deux (2) types de riziculture : (i) la riziculture pluviale, et (ii) la riziculture irriguée.

Le riz peut être cultivé partout au Gabon, mais les grandes zones ayant fait l'objet d'une expérience ou de tests réussis en matière rizicole sont : (i) l'Estuaire, (ii) la Ngounié, (iii) le Woleu-Ntem, (iv) le Haut-Ogooué, et (v) la Nyanga.

Des études réalisées en 2013 avec l'appui financier de la BAD à travers le Projet d'Appui au Développement des infrastructures Agricoles pour la culture du Riz NERICA (PADIACN), montrent que la culture de riz peut se faire dans plusieurs provinces (ONADER, 2013- Tableau 1 ci-dessous)

Tableau 1: Estimation de surfaces de production par bassin rizicole prioritaire

Ecologie	Bassins rizicoles prioritaires	Estimation de surfaces (ha)
Pluvial, Irrigué	Estuaire : Akok, Kougouleu	769.21
Pluvial	Haut Ogooué : Motobo 1 et 2	187.94
Irrigué	Ngounié : Igouma 1 et 2, Ndendé	2472.49
	Nyanga : Nyali, Tchibanga 1 à 5	1895.38
	Woleu-Ntem : Mitzic 1 à 3, Oyem 1 et 2, Sam 1 et 2	1111.94
	Total (Ha)	6436,96

Source : PADIACN 2013

3.1.2. Nouvelles réserves foncières

En plus des zones prioritaires identifiées par le PADIACAN, la 8^{ème} réunion annuelle de Juin 2023 de la CNAT a attribué sur l'ensemble du territoire national 262.906,4 ha de réserves agricoles au Ministère de l'Agriculture (cf. PV 8). Ces réserves feront l'objet d'études pédoclimatiques dans le cadre du projet CAFI 2 en vue de déterminer leur aptitude à la pratique de six (6) spéculations agricoles dont le riz.

3.2. Domaines d'actions prioritaires

Compte tenu des défis et opportunités (section III) qui sont communs à tous les deux (2) types de riziculture (pluviale et irriguée), un accent particulier sera mis sur les sept (7) domaines d'actions prioritaires ci-après :

- (i) Aménagement des terres rizicoles et construction d'infrastructures (conservation de l'eau, pistes rurales et magasins de stockage).
- (ii) Production des semences des variétés adaptées aux conditions locales et utilisation d'intrants agricoles de bonne qualité (engrais ; pesticides) ;
- (iii) Promotion de la mécanisation sur toute la chaîne de valeurs ;
- (iv) Renforcement des capacités des acteurs de toute la chaîne de valeur ;
- (v) Amélioration du cadre institutionnel, politique et réglementaire ;
- (vi) Structuration des organisations des producteurs agricoles ;
- (viii) Promotion et commercialisation du riz local.

3.3. Approche

L'approche consistera en l'utilisation de deux (2) leviers : (i) la promotion du partenariat public-privé (PPP) conformément à la politique du Gouvernement relative aux Zones Agricoles à Forte

Productivité (ZAP) et aux Zones d'Investissements Spéciales (ZIS), et (ii) une stratégie d'encouragement par la formation et l'encadrement techniques de petits agriculteurs, et en particulier les jeunes de tout sexe.

IV. VISION DE LA SNDR

La SNDR vise à contribuer à la souveraineté alimentaire du Gabon, en vue de participer à la diversification de l'économie et à la réduction de la pauvreté à l'horizon 2033.

4.1. OBJECTIF GENERAL DE LA SNDR

L'objectif général de la SNDR est la relance progressive à l'horizon 2033 de la production durable de riz en quantité et en qualité afin de satisfaire les besoins et exigences des consommateurs nationaux.

4.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES (OS)

Compte tenu de l'inexistence actuelle d'une production locale de riz, les objectifs spécifiques sont au nombre de six (6). Ces OS sont les suivants :

- **OS1:** Aménager des périmètres rizicoles et installer des complexes agro-industriels.
- **OS2:** Mettre à disposition des semences de riz de qualité.
- **OS3:** Faciliter l'accès aux intrants et aux équipements agricoles.
- **OS4:** Renforcer les capacités techniques de tous les acteurs de la chaîne de valeur.
- **OS5:** Améliorer l'environnement institutionnel, politique et réglementaire favorable au développement de la filière riz.
- **OS6:** Appuyer la compétitivité du riz local.

4.3. OBJECTIFS QUANTITATIFS

La SNDR vise comme objectif de production 86.370 tonnes de paddy à l'horizon 2033, soit 56.140 tonnes de riz blanchi (Tableau 2). Ces objectifs quantitatifs se répartissent en deux phases : (i) une phase pilote (2024-2028) et (ii) une phase d'accélération (2029-2033). Leur atteinte permettrait de satisfaire à 62% la moyenne annuelle des besoins actuels de consommation de riz qui est environ de 90.000 tonnes de riz blanc.

Par rapport à la superficie rizicole totale, la phase pilote concernera 3144 ha tandis que celle de la phase d'accélération sera de 7437 ha. Pour la réalisation de tels objectifs de production, l'accent sera mis sur l'augmentation progressive des rendements au cours des deux (2) phases et la double

culture en phase d'accélération (voir Tableau 2).

Tableau 2: Projection des Objectifs de production rizicole du Gabon de 2024 à 2033

Projection des Objectifs de production rizicole du Gabon													
Année	Objectifs de production en riziculture pluviale					Objectifs de production en riziculture Irriguée					Total		
	Superficie (ha)	Rdt (T/ha)	Nombre de cycle annuel	Production (T) riz paddy	Production (T) riz blanchi	Superficie (ha)	Rdt (T/ha)	Nombre de cycle annuel	Production (T) riz paddy	Production (T) riz blanchi	Superficie (ha)	Production (T) riz paddy	Production (T) riz blanchi
Phase pilote													
2024	431,96	2,5	1	1 079,90	701,94	293	5	1	1 465,00	952,25	725	2 545	1 654
2025	876,96	2,5	1	2 192,40	1 425,06	293	5	1	1 465,00	952,25	1 170	3 657	2 377
2026	1321,96	2,5	1	3 304,90	2 148,19	506	5	1	2 530,00	1 644,50	1 828	5 835	3 793
2027	1766,96	3	1	5 300,88	3 445,57	719	5	1	3 595,00	2 336,75	2 486	8 896	5 782
2028	2 212	3	1	6 635,88	4 313,32	932	5	1	4 660,00	3 029,00	3 144	11 296	7 342
Phase d'accélération													
2029	2 657	4	2	21 255,68	13 816,19	1 145	6	2	13 740,00	8 931,00	3 802	34 996	22 747
2030	3 102	4	2	24 815,68	16 130,19	1 358	6	2	16 296,00	10 592,40	4 460	41 112	26 723
2031	3 547	4	2	28 375,68	18 444,19	1 571	7	2	21 994,00	14 296,10	5 118	50 370	32 740
2032	3 992	5	2	39 919,60	25 947,74	1 784	7	2	24 976,00	16 234,40	5 776	64 896	42 182
2033	5 437	5	2	54 369,60	35 340,24	2 000	8	2	32 000,00	20 800,00	7 437	86 370	56 140

4.4. AXES STRATEGIQUES

Il y a six (6) axes stratégiques (AS) de la SNDR qui ont été dégagés à l'image des objectifs spécifiques. Ils sont les suivants :

- **AS1:** Aménagement des périmètres rizicoles et installation des complexes agro-industriels.
- **AS2:** Mise à disposition des semences de riz de qualité.
- **AS3:** Facilitation de l'accès aux intrants et aux équipements agricoles.
- **AS4 :** Renforcement des capacités des acteurs de la filière riz.
- **AS5:** Renforcement du dispositif institutionnel, politique et règlementaire favorable au développement de la filière riz.
- **AS 6:** Appui à la compétitivité du riz local.

4.5. ACTIVITES

Les activités sont déclinées par axe stratégique.

4.5.1. Aménagement des périmètres rizicoles et installation des complexes agro-industriels (AS1)

4.5.1.1. Réhabiliter les anciens sites rizicoles : 13 ha à Akok (Estuaire) ; 80 ha à Tchibanga (Nyanga) et 200 ha à Nyali (Nyanga).

4.5.1.2. Identifier les sites à aménager en irrigué et pluvial.

4.5.1.3. Aménager en irriguer 1707 ha dans les nouveaux sites y compris éventuellement dans les ZAP.

4.5.1.4. Aménager 5436, 96 ha des parcelles en riziculture pluviale sur l'ensemble du territoire.

4.5.2. Mise à disposition des semences de riz de qualité (AS2)

4.5.2.1. Doter la station de sélection variétale de Kougoulevu d'équipements et d'infrastructures nécessaires comme : (i) une mini chambre froide, (ii) un entrepôt, (iii) un tracteur avec attelage, (iv) une décortiqueuse avec blanchisseuse, (v) un masculateur, et (vi) un semoir etc...

4.5.2.2. Assurer la durabilité de la sélection des variétés à hauts rendements menée dans la station expérimentale de Kougoulevu.

4.5.2.3. Construire des stations de sélection des variétés dans les zones rizicoles à l'intérieur du pays.

4.5.2.4. Former et faciliter l'installation des agri-multiplicateurs et les producteurs privés de paddy et de riz blanchi.

4.5.3. Facilitation de l'accès aux intrants et aux équipements agricoles (AS3)

4.5.3.1. Etendre l'exonération des droits et taxes à tous les équipements et intrants de la filière riz.

4.5.3.2. Promouvoir la production locale d'équipements et d'intrants destinés à l'agriculture.

4.5.4. Renforcement des capacités des acteurs de la filière riz (AS4)

4.5.4.1. Organiser au profit des riziculteurs des formations sur les techniques culturales (itinéraires techniques).

4.5.4.2. Appuyer les producteurs, les transporteurs, les transformateurs, les restaurateurs et les commerçants de la filière rizicole en termes de structuration, de formation, d'encadrement et de recherche de financement.

4.5.4.3. Renforcer les capacités techniques des chercheurs et des vulgarisateurs en matière de production et de diffusion de semences de qualité.

4.5.4.4. Renforcer les capacités des inspecteurs et des analystes pour le contrôle qualité des semences.

4.5.4.5. Former les agri-multiplicateurs sur les normes de production et les itinéraires techniques de la semence.

4.5.4.6. Vulgariser les technologies rizicoles innovantes.

4.5.5. Renforcement du dispositif institutionnel et réglementaire favorable au développement de la filière riz (AS5)

4.5.5.1. Elaborer et promulguer les textes d'application de la loi 14/2021 portant politique semencière en République gabonaise.

4.5.5.2. Elaborer et promulguer une loi sur l'organisation et la structuration de la filière riz.

4.5.5.3. Mettre en place une organisation inter professionnelle des acteurs de la chaîne de valeur riz.

4.5.6. Appui à la compétitivité du riz local (AS6)

4.5.6.1. Etablir les normes de qualité du riz local.

4.5.6.2. Promouvoir des labels de riz locaux.

4.5.6.3. Mettre en place un mécanisme de financement comme un fonds de soutien dédié à la riziculture alimenté par des prélèvements sur la taxation des importations de riz.

V. STRUCTURE DE GOUVERNANCE ET DE MISE EN OEUVRE DE LA SNDR

La structure de gouvernance de la SNDR sera composée des deux (2) entités suivantes : (i) un comité de pilotage interministériel, et (ii) une unité de coordination.

5.1. Un Comité de Pilotage Interministériel (CPI)

Le CPI sera créé par arrêté du Premier Ministre et placé sous la présidence de son représentant désigné. Il sera composé du Secrétaire Général du Ministère en charge de l'Agriculture qui assurera la Vice-présidence et des représentants d'autres administrations et structures concernées par la filière riz (ministères sectoriels, structures publiques décentralisées, société civile, organisations de producteurs, secteur privé, projets de développement agricole, partenaires au développement. Les représentants nommés seront les points focaux de la SNDR au sein de leurs structures. Le fonctionnement et l'organisation du CPI seront définis dans son arrêté de création. La mission du CPI est de veiller à l'atteinte des objectifs de la SNDR et de donner des orientations stratégiques sur la base des décisions du gouvernement d'une part des rapports trimestriels de l'Unité de Coordination ci-dessus indiquée d'autre part.

5.2. Une Unité de Coordination (UC)

Créée par arrêté du Ministre en charge de l'agriculture, l'UC sera placée sous l'autorité du Point Focal de la SNDR qui en sera le Coordonnateur. La mission de cet organe est la mise en œuvre de la SNDR en collaboration avec les acteurs de la filière riz. Il sera doté d'un personnel dont les profils seront définis par l'autorité de tutelle en fonction des besoins en compétences nécessaires à la mission de l'UC.

Spécifiquement, l'UC assurera les fonctions suivantes :

- (i) élaboration des projets à soumettre aux différents bailleurs potentiels (mobilisation des ressources) ;
- (ii) recherche des partenaires techniques ;
- (iii) Suivi-évaluation des projets mis en œuvre dans le cadre de la SNDR ;
- (iv) mise en place de la filière et de l'inter profession riz ;
- (v) organisation des acteurs de la chaîne de valeur riz.

L'UC présentera au CPI des rapports d'activités trimestriels.

VI. FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNDR

Le financement de la mise en œuvre de la stratégie sera assuré par plusieurs acteurs dont l'Etat et les partenaires privés et publics qui peuvent être nationaux et /ou internationaux.

6.1. Engagement du Gouvernement

A travers des documents officiels tels que le Plan Stratégique Gabon Emergent, le Plan de Relance de l'Economie, et le Plan National de Développement pour la Transition¹² (PNDT) 2024-2026, le Gouvernement a clairement indiqué sa décision de prioriser le développement des filières compétitives. L'objectif ultime est de reconquérir le marché national et de satisfaire la consommation. Dans son axe 3 intitulé «Structuration des acteurs agricoles », le PNDT a mis l'accent entre autres sur des projets qui sont d'une importance cruciale pour le développement de l'agriculture riziculture au Gabon.

Parmi ces projets, les principaux sont les suivants :

- Le Projet 5 sur le développement de la petite mécanisation des exploitations agricoles ;
- le Projet 7 sur la construction de centres de matériel végétal de qualité ;
- le Projet 9 pour la création d'un fonds de garantie des financements à l'agriculture ;
- le Projet 10 pour la création d'achats de récoltes ;
- le Projet 13 pour assurer le transfert des bonnes pratiques agricoles ;
- le Projet 20 de création des petites unités locales de transformation des produits locaux.

Compte tenu du poids des importations de riz dans la balance commerciale du Gabon (Annexe 2), l'Etat a tout à gagner en mobilisant les moyens pour le financement de la production locale de riz de cette denrée. D'ailleurs, il a déjà pris des engagements forts dans le cadre réglementaire par la promulgation de la Loi 022 de 2008 qui prévoit :

- Le renforcement au profit des promoteurs agricoles de mécanismes de financement auprès des établissements financiers;
- L'exonération des droits de douane sur les intrants agricoles et équipements agricoles ;
- L'exonération des impôts sur les sociétés au profit des coopératives et des groupements d'intérêt économique à forme civile s'activant sur les différents maillons de la chaîne de valeur riz agricole (production, transformation, conservation et commercialisation).

L'Etat assurera la mise en place d'un cadre institutionnel et légal attractif pour les financements privés, avec les textes y afférents. Le rôle de l'Etat sera capital dans le processus d'appels à manifestations d'intérêts et d'adjudication équitables pour l'exploitation des zones agricoles à forts potentiels telles que les ZAP et les nouvelles réserves foncières aptes à la riziculture. Quant

¹² Ministère de L'Economie et des Participations, Plan National de Développement pour la Transition 2024-2026, Janvier 2024.

aux ZIS, elles constitueront des opportunités en aval de la production comme la transformation du paddy en riz blanc.

6.2. Engagement des partenaires techniques et financiers

Dans le cadre du développement de la riziculture au Gabon, il y a plusieurs partenaires au développement comme la BAD, la BADEA, la FAO et la JICA qui pourraient apporter une contribution importante. Par exemple, la BADEA a signé en 2018 avec le gouvernement un aide-mémoire pour la production de 20% du besoin national en riz dans les provinces de la Ngounié et de la Nyanga. Il faut également noter les engagements d'autres partenaires techniques tels que le Centre Riz pour l'Afrique (AfricaRice), la coopération sud-coréenne (KAFACI), et l'Ambassade et la coopération Japonaise.

Enfin, tous les partenaires au développement présents au Gabon seront sollicités avec l'organisation d'un business meeting sous l'égide du Ministère en charge de l'agriculture, en collaboration avec les Ministères de la Promotion des Investissements, des Partenariats Publics-Privés, ainsi que de l'Économie et des Finances.

6.3. Engagement du secteur privé

Ces derniers pourraient se positionner sur les différents maillons de la chaîne de valeur via le partenariat public-privé. A cet effet, la stratégie préconise de mobiliser les investisseurs nationaux et internationaux qui seront intéressés à exploiter les ZAP, les ZIS ou les nouvelles réserves foncières. Cette mobilisation se fera sur la base d'appels à manifestations d'intérêts qui aboutiront à des contrats d'exploitation. Dans ces contrats, les intérêts mutuels des parties seront garantis sur le long terme, y compris la sécurisation des investissements.

Un fonds de garantie sera mis en place par l'Etat pour faciliter l'accès au financement du secteur privé et notamment des petits riziculteurs.

6.4. Mobilisation des fonds

Les fonds qui serviront à la mise en œuvre de la présente stratégie pourraient alors provenir de l'Etat via le budget national, du partenariat public-privé et des partenaires techniques et financiers.

VII. SUIVI-ÉVALUATION DE LA SNDR

Etant donné qu'il n'existe pas encore de dispositif national unique de suivi-évaluation, les indicateurs du cadre logique (Annexes 4 à 9) constitueront des moyens de suivi-évaluation selon une périodicité à définir par les autorités du Ministère en charge de l'agriculture.

S'agissant du dispositif de suivi-évaluation proposé par la CARD, il sera mis en œuvre après une étude de référence qui retiendra selon le contexte gabonais des indicateurs permettant de suivre de façon pointue les indicateurs globaux (production, superficie, rendements, taux d'autosuffisance)

et les indicateurs RICE¹³ retenus. A l'issue de cette étude, le Secrétariat de la CARD, l'Unité de Coordination de la SNDR et le Ministère en charge de l'agriculture conviendront de l'organisation sur une base périodique d'une revue sur le secteur rizicole du Gabon.

VIII. ANALYSE ET GESTION DES RISQUES

L'analyse et la gestion des risques liés à la mise en place de cette SNDR sont consignées dans le tableau 3 figurant à la page suivante.

¹³ RICE : Résilience (R), Industrialisation (I), Compétitivité (C), Empowerment (E)-Autonomisation

Tableau 3: Analyse et gestion des risques de la SNDR

Origine des risques	Types de Risques	Impact	Fréquence	Mesures			
				Evitement	Atténuation	Transfert	Acceptation
Risques pays	Engagement politique	Élevé	Élevé	Plaidoyers à l'endroit des décideurs politiques en faveur du développement de la riziculture			
	Manque de synergie entre les parties prenantes	Élevé	Élevé		Mis en place d'un comité de coordination de la SNDR		
	Changement législatif ou réglementaire du à la période de transition	Élevé	Élevé		Négociations avec les autorités		
	Crise politique et social	Élevé	Élevé		Elaborer un plan de gestion de crise (PGC)	Assurance des biens et équipements	
	Adoption de la riziculture par les agriculteurs	Élevé	Élevé		Sensibilisation / Formation / Mesures incitatives en faveur des		
	Insuffisance des ressources humaines spécialisée dans la riziculture	Élevé	Élevé		Formation / Octroi de bourses d'études / Partenariat avec le secteur privé		
	Insuffisance de la main d'œuvre (quantité et qualité)	Élevé	Élevé		Formation	Mécanisation des tâches	Partenariats avec les pays voisins
Risques financiers	Financement de la SNDR	Élevé	Élevé	Plaidoyer auprès des décideurs politiques et des partenaires techniques et financiers			
	Difficultés d'accès au financement	Élevé	Élevé		Mettre en place d'un fonds de soutien pour les riziculteurs		
	Hausses des coûts	Élevé	Élevé	Révision stratégie prix	Importation des biens et équipements / Exaunération		Réserve financière pour supporter les surcoûts
	Instabilité financière du aux taux de change	Élevé	Élevé	Négociation des projets en FCFA ou en unité de compte			
Risques environnementaux et sociaux	Variation pluviométrique liée au changement climatique	Élevé	Élevé		Utilisation des variétés adaptées / Mise en système de gestion de l'eau		
	Accès à un foncier sécurisé	Élevé	Élevé	Promulgation de la loi fixant le régime du foncier agricole / Mise en application des textes sur le foncier agricole			
	Conflits fonciers	Élevé	Élevé	Acquisition du foncier auprès des administrations compétentes (ADAG, collectivités locales)			
	Destruction de l'environnement due à l'aménagement des rizières	Élevé	Élevé		Elaborer des plans de gestion environnementaux (PGES)		
	Conflit homme-faune	Élevé	Élevé				
	Pachydermes	Élevé	Élevé	Construction de barrières électriques			
	Oiseaux granivores	Élevé	Élevé	Eventail, Choix des variétés, chasseurs d'oiseaux, date de semis			
	Maladies du riz	Élevé	Élevé	Usage de matériel végétal sain et résistant	Plan de lutte contre les maladies et ravageurs	Assurances des plantations	Indemnisation par l'Etat (décret 1016/2009)
Risques internes	Responsabilité des dirigeants	Élevé	Élevé	Stratégie de management	Organisation du travail: plan de travail journalier, hebdomadaire et mensuel	Externalisation des tâches	Sanctions
	Non respect des normes en matière d'aménagement	Élevé	Élevé	Signature de cahiers de charge			Sanctions
	Traçabilité et certification	Élevé	Élevé	Contrôle qualité sur toute la chaîne de production, code barres et dates de validité sur les emballages	Formation du personnel sur la traçabilité et la certification		
	Problème d'approvisionnement en semences	Élevé	Élevé	Planification des besoins en semences			
	Pertes et dommages aux équipements	Élevé	Élevé	Plan de gestion des équipements	Entretien des équipements	Partenariat pour la maintenance des équipements	Réserve financière pour l'achat d'équipements de rechange
Risques commerciaux	Propension des importateurs de riz à conserver leur position sur le marché	Élevé	Élevé		licence et autorisation à l'importation		
	Problème de distribution du riz local	Élevé	Élevé	Mise en place d'un réseau de distribution	Signature de conventions avec les distributeurs de riz		
	Acceptation du produit	Élevé	Élevé	Mise en place d'une stratégie marketing			
		Élevé					
		Moyen					
		Faible					

CONCLUSION

Actuellement, la culture du riz est quasi inexistante au Gabon malgré des besoins de consommation annuelle estimés en moyenne à 90.000 tonnes. Ce faisant, la satisfaction de ces besoins en riz repose exclusivement sur les importations ; ce qui constitue un poids non négligeable sur la balance commerciale du pays.

En dépit de cette situation, il existe déjà dans le pays des opportunités favorables au développement de la riziculture telles que mentionnées dans la section 3.2.

Parmi ces opportunités, figurent :

- La poursuite par l'IRAF des recherches sur les variétés de riz,
- La formation de jeunes de tout sexe sur les techniques culturales rizicoles,
- L'existence certains acteurs potentiels d'une filière riz au Gabon qui ont été identifiés, à savoir : (i) des ministères sectoriels comme ceux en charge de l'agriculture, des finances et comptes publics, de l'économie, de la recherche, du commerce, des industries, des eaux et forêts, et de l'énergie, (ii) les importateurs de riz, (iii) les importateurs d'intrants et d'équipements agricoles, (iv) des jeunes initiés à la culture rizicole, et (v) des opérateurs privés s'adonnant et / ou voulant se lancer dans la production de riz à petite / moyenne / grande échelle...etc.), et
- L'environnement incitatif favorable crée par le Gouvernement et destiné d'une manière générale à booster la production locale.

Le développement d'une filière riz pourrait certes profiter de ces opportunités favorables citées plus haut, mais requiert l'engagement de toutes les parties prenantes dont les partenaires techniques et financiers du Gabon qui soutiennent le développement agricole du pays.

Un objectif temporel de dix (10) ans (2024-2033) a été fixé car, il s'agit d'une stratégie à moyen terme d'une part et d'autre part la nécessité s'impose d'avoir suffisamment de temps pour enclencher la production rizicole de façon progressive. C'est pourquoi, la mise en œuvre de la SNDR se fera en deux (2) phases : une phase pilote et une phase d'accélération avec à la clé un objectif de production de 86.370 tonnes de paddy à l'horizon 2033, soit 56.140 tonnes de riz blanchi. Si avec le concours de toutes les parties prenantes, les mesures préconisées dans la SNDR se concrétisent, un tel objectif pourrait être atteint.

En outre, il sera nécessaire de faire un suivi-évaluation périodique de la mise en œuvre de la SNDR sur la base non seulement du cadre logique de la SNDR, mais également celui proposé à cet effet par le Secrétariat de la CARD. De tel cadres de suivi-évaluation devraient permettre de faire un état des lieux régulier et d'apporter en temps opportun les mesures qui s'avèrent nécessaires pour l'atteinte des objectifs fixés.

Bibliographie

1. Aide-mémoire, mission de la BADEA en République Gabonaise (BADEA, 2018).
2. Compact Gabon pour l'Alimentation et l'Agriculture (Union Africaine, Janvier 2023).
3. Contribution de la Direction du Commerce Intérieur pour l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture du Gabon (Décembre 2023).
4. Evaluation environnementale et sociale du PADIACN (Office National du Développement Rural, 2011).
5. Etude sur l'opérationnalisation de la stratégie de développement du secteur agricole, Diagnostic stratégique (Valyans Consulting et MAEPDR, 2013).
6. FAO, 2020. (FAOSTAT, 2020).
7. [https://fr.statista.com/statistiques/564280/principaux-pays-producteurs-riz-monde/\(12/05/2020\)](https://fr.statista.com/statistiques/564280/principaux-pays-producteurs-riz-monde/(12/05/2020)).
8. Ministère de l'Économie, des Finances et des Solidarités Nationales, 2018 (Tableau de bord de l'Economie, Situation 2018 Perspectives 2019-2020, 162 pages).
9. Projet d'appui au développement des infrastructures, (ONADER, 2013).
10. Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSAN) 2017-2025 (Mai 2018).
11. Rapport d'évaluation du Projet d'Appui au Programme GRAINE, Phase 1 (PAPG1) (Novembre 2017).
12. Revue à mi-parcours du Projet Agricole et de Développement Rural, Phase 2 (FIDA, Avril 2023).
13. Statistiques des importations de riz au Gabon et leurs valeurs en FCFA de janvier 2018 à septembre 2023 (Conseil Gabonais des chargeurs, décembre 2023).
14. Statistiques Banque Mondiale sur la population Gabonaise (2023).
15. Loi N° 010/2023 portant Orientation Agricole en République Gabonaise.
16. Plan National de Développement pour la Transition (PNDT) 2024-2026 (Ministère de l'Economie et des Participations).

ANNEXE 1 : Essais PVS dans trois (3) provinces du Gabon



Contribution à la relance de la riziculture au Gabon à travers l'approche participative (PVS)



Moukoko Y. D^{1,2,*}, Indinguila J. M¹, Michandé Bello P., Toulou B¹, Zadj L¹, Alintayo L¹ et SM M.¹
¹ Centre de Riz pour l'Afrique (AfricaRice) CI BP 2031 Cotonou - Bénin, ² Office National du Développement Rural (ONDRD) BP 4000 Libreville - Gabon

Contact auteur : Yvonne G. Makoumbi, Téléphone : +2290229291, Fax : +2290120505, Email : yvonne@afarice.org

Le riz occupe une place prépondérante dans les habitudes alimentaires du Gabon qui est un gros pays importateur net des denrées alimentaires à hauteur de 250 Milliards de FCFA/an dont 5 milliards pour le riz blanc (50000 tonnes). L'Office National du Développement Rural avec l'appui technique d'AfricaRice et de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale a démarré un vaste programme de relance de la riziculture à travers une approche participative. Ce programme vise à : (i) mettre à la disposition des paysans des variétés qui répondent aux conditions agropédologiques du pays ; (ii) développer des technologies d'accompagnement et (iii) sensibiliser les opérateurs privés à investir dans la production du riz au Gabon.

1. Schéma de l'approche participative adoptée



2. Matériel et méthodes

- Localisation : 3 provinces (Fig. 1)
- Matériel végétal : 34 variétés NERICA de plateau et de bas-fonds
- Méthodes: Préparation du sol et semis direct avec les groupements paysans. Paramètres mesurés (Tableau 1).



Tableau 1. Paramètres mesurés au cours des essais

Talage à 80 jours après semis (T80)
Hauteur des plantes à maturité (Hmat)
Cycle semis - épiation (CSE)
Nombre de panicules au m ² (NPM ²)
Rendement à l'hectare (Rdha)

3. Résultats préliminaires (Campagne 1)

- Faible pression parasitaire dans les différents sites expérimentaux
- Bonnes performances des variétés (Tableau 2)

Tableau 2 : Performances des NERICA en conditions de riziculture pluviale et de bas-fonds dans les conditions pédo-climatiques de l'estuaire

Variété	T80	Hmat (cm)	CSE	NPM ²	Rdha (t/ha)	
NERICA de bas-fonds	Minimum	71	75	66	174	2,30
	Maximum	23	138	87	330	4,18
	Moyenne	18	107	72	255	3,20
NERICA de plateau	Minimum	3	86	32	78	1,04
	Maximum	10	148	60	180	2,30
	Moyenne	5	119,5	66	129	1,71

- Participation massive des paysans (Tableau 3)

Tableau 3 : Taux de participation des paysans (%)

Province	Total Participants	Femmes	Hommes	Adolescents (>15 ans)
Haut-Ogooué	110	64,50	42,00	3,87
Moyen-Ogooué	47	30	80	8
Ogooué-Lolo	70	66,87	58,87	18,87

4. Trois critères majeurs de sélection : Précoce, homogénéité de la maturité des panicules et densité de la panicule (Fig. 2 et 3)



Fig. 2. Récolte du paddy par les paysans



Fig. 3. Visite commentée aux TDRACR (Ogooué)

5. Six variétés de NERICA pluvial sélectionnées par les paysans (tableau 4)

Tableau 4 : Caractéristiques agr-morphologiques des variétés retenues

Variété	T80	Hmat (cm)	CSE	NPM ²	Rdha (t/ha)
NERICA 1	7	142	69	102	3,20
NERICA 4	8	128	68	148	5,80
NERICA 11	12	88	68	158	2,11
NERICA 12	8	128	61	180	3,30
NERICA 14	10	80	62	170	2,80
NERICA 17	8	66	62	158	5,80
Moyenne générale	7,38	113,25	65,3	142,87	3,68
Ecart - type	2,15	24,40	7,00	27,48	0,66

Conclusion et perspectives

Le Gabon dispose d'un bon potentiel rizicole. Au terme de la campagne 1, les paysans ont manifesté un réel intérêt par leur présence au cours des visites commentées et de l'entretien des parcelles. Six variétés de plateau ont été choisies pour la campagne 2. Des « mother et baby trials » sont en cours d'installation sur 27 autres sites. Une étude socio-économique pourrait être envisagée pour trouver des formulations qui rendraient rentable l'exploitation agricole en minimisant les charges conséquentes aux coûts de production.

ANNEXE 2 : Tonnage mensuel des importations de riz de Janvier 2018 à Septembre 2023

MOIS \ ANNEE	ANNEE						Total général
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Janvier	7 635	11 012	8 672	5 306	7 752	6 399	46 776
Février	10 840	5 066	9 247	4 240	6 996	7 437	43 827
Mars	10 215	10 650	12 003	7 120	8 977	5 449	54 414
Avril	4 165	9 892	2 820	1 745	9 979	6 256	34 857
Mai	3 348	3 366	1 762	6 951	4 745	17 379	37 551
Juin	4 342	8 742	31 778	6 566	4 949	10 716	67 093
Juillet	10 910	5 838	11 488	7 324	6 953	19 246	61 759
Août	6 053	5 278	10 926	5 658	3 668	10 818	42 401
Septembre	3 109	7 638	10 852	7 890	7 388	11 585	48 461
Octobre	8 410	4 880	15 374	6 904	7 575		43 143
Novembre	4 438	4 785	8 748	6 080	3 701		27 752
Décembre	10 339	9 904	5 897	7 052	7 223		40 414
Total général	83 805	87 050	129 567	72 837	79 905	95 286	548 449

Source : Conseil Gabonais des chargeurs, Décembre 2023

ANNEXE 3 : Valeur mensuelle des importations de riz (en CFA) de janvier 2018 à septembre 2023

MOIS \ ANNEE	ANNEE						Total général
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Janvier	4 275 500 899	5 791 865 630	5 768 751 916	3 251 561 608	3 407 779 200	2 465 807 953	24 961 267 206
Février	6 841 534 199	3 217 669 793	5 743 607 839	3 038 562 122	3 049 065 600	2 949 018 157	24 839 457 710
Mars	5 160 144 909	6 429 899 756	4 438 944 811	4 083 767 582	3 912 220 200	2 524 294 409	26 549 271 667
Avril	2 367 791 808	5 050 526 393	3 700 167 087	1 029 349 352	4 338 192 600	2 877 489 241	19 363 516 481
Mai	2 281 503 687	1 614 317 805	5 762 775 355	4 250 513 535	2 085 022 800	7 722 401 122	23 716 534 304
Juin	2 061 390 795	4 194 388 595	29 159 511 380	3 406 333 731	2 219 540 400	4 346 749 150	45 387 914 051
Juillet	6 817 298 987	2 768 623 532	5 758 039 188	3 957 594 786	3 015 436 200	8 287 473 219	30 604 465 912
Août	3 274 589 192	2 643 932 541	5 117 909 966	3 764 737 949	1 591 791 600	4 992 341 771	21 385 303 019
Septembre	1 727 118 070	4 314 800 826	6 531 229 704	5 060 930 916	3 206 002 800	5 805 497 534	26 645 579 850
Octobre	5 476 764 574	2 406 681 138	7 531 198 764	3 691 346 956	3 284 471 400		22 390 462 832
Novembre	2 357 027 101	2 259 016 663	4 613 016 491	3 258 985 790	1 614 211 200		14 102 257 245
Décembre	6 266 225 912	5 385 246 591	3 308 717 745	2 786 687 080	3 138 744 000		20 885 621 328
Total général	48 906 890 133	46 076 969 263	87 433 870 246	41 580 371 407	34 862 478 000	41 971 072 556	300 831 651 605

Source : Conseil Gabonais des chargeurs, Décembre 2023

ANNEXE 4. Cadre logique de la SNDR (AS1)

Axe stratégique (AS)	Résultats attendus	Activités par résultat	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses
AS1 : Aménagement des périmètres rizicoles et installation des complexes agro- industriels	R 1.1. Les trois (3) sites sont réhabilités (293 ha)	A 1.1 Réhabiliter les anciens sites rizicoles : 13 ha à Akok (Estuaire) ; 80 ha à Tchibanga (Nyanga) et 200 ha à Nyali (Nyanga)	Nombre de sites réhabilités	Procès-Verbal de réception.	Disponibilité du financement
	R.1.2. Les sites à aménager sont identifiés	A.1.2 Identifier les sites à aménager en irrigué et pluvial	Nombre de sites identifiés	Rapport de mission d'identification	Disponibilité des sites à aménager
	R.1.3. Les 1707 ha sont aménagés en irrigué	A.1.3. Aménager en irrigué 1707 ha dans les nouveaux sites y compris éventuellement les ZAP	Nombre de sites aménagés	Procès-Verbal de réception.	Disponibilité des sites à aménager
	R.1.4. Les 5436,96 ha des parcelles en riziculture pluviale sont aménagés	A.1.4. Aménager 5436,96 ha des parcelles en riziculture pluviale sur l'ensemble du territoire	Superficie des parcelles aménagées	Procès-Verbal de réception.	Disponibilité des parcelles et du financement

ANNEXE 5. Cadre logique de la SNDR (AS2)

Axe stratégique (AS)	Résultats attendus	Activités par résultat	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses
AS2 : Mise à disposition des semences de riz de qualité	R.2.1. La station de sélection variétale de Kougouleu est dotée d'équipements nécessaires	A.2.1. Doter la station de sélection variétale de Kougouleu d'équipements nécessaires tels qu'une banque de gène, un tracteur avec attelage, décortiqueuse, un émasculateur, et un semoir	Nombre et types d'équipements reçus par la station	Procès-Verbal de réception des équipements	Disponibilité du financement
	R.2.2. Des nouvelles variétés sont créées	A.2.2. Assurer la durabilité de la sélection des variétés à hauts rendements menée dans la station expérimentale de Kougouleu	Nombre de variétés sélectionnées inscrite au catalogue et diffusées	<ul style="list-style-type: none"> - Catalogue National - Rapport d'activités 	Mise en place d'un comité d'homologation fonctionnel
	R.2.3.1 Les trois stations provinciales de sélection des variétés sont construites	A.2.3. Construire et équiper les trois (03) stations rizicoles	Trois (03) stations sont construites	Procès-Verbal de réception des travaux	Disponibilité du financement
	R.2.3.2 Les trois stations sont équipées et opérationnelles		Trois (03) stations équipées et opérationnelles	Procès-Verbal de réception des équipements et décision d'affectation du personnel au niveau des stations	Disponibilité du financement
	R.2.4. Les agri-multiplicateurs sont formés	A.2.4. Former les agri- multiplicateurs	Nombre d'agri-multiplicateurs formés	Rapport d'activités du MINAGRI	Disponibilité du financement
	R.2.5. Les agris multiplicateurs sont installés	A.2.5. Faciliter l'installation des agris multiplicateurs	Nombre d'agri-multiplicateurs installés	Rapport d'activités du MINAGRI	Disponibilité du financement

ANNEXE 6. Cadre logique de la SNDR (AS3)

Axe stratégique (AS)	Résultats attendus	Activités par résultat	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses
AS3 : Facilitation de l'accès aux intrants et aux équipements agricoles.	R 3.1 Tous les équipements et intrants de la filière riz sont exonérés de droits et taxes;	A.3.1 Etendre l'exonération des droits et taxes à tous les équipements et intrants destinés à la filière riz	Nombre de sociétés, producteurs, Coopératives ou de GIE exonérés.	Arrêté conjoint du MINAGRI et du Ministère de l'Economie E portant exonération d'intrants et d'équipements agricoles destinés à la filière riz Rapport DGA, MINAGRI)	
	R 3.2 les équipements et intrants agricoles sont produits localement	A.3.2 Promouvoir la production locale d'équipements et d'intrants destinés à l'agriculture	Nombre d'entreprises produisant les équipements et intrants	Rapport d'activités du MINAGRI	

ANNEXE 7. Cadre logique de la SNDR (AS4)

Axe stratégique (AS)	Résultats attendus	Activités par résultat	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses
AS4 : Renforcement des capacités des acteurs de la filière riz	R.4.1 Les riziculteurs sont formés sur les techniques culturales	A..4.1.1. Former les formateurs	Nombre de formateurs formés	Modules de formation Attestation de formation rapport d'activité MINAGRI	
		A..4.1.2 Mettre en place des champs écoles paysans et des clubs dimitra	Nombre de CEP et de clubs dimitra	rapport d'activité Min Recherche et MINAGRI	
		A..4.1.3 ...organiser des atelier et autre activité de formations sur les techniques culturales	Nombre d'ateliers de formation	rapport d'activité annuel (MINAGRI)	
	R.4.2 les acteurs de la chaîne de valeurs riz sont appuyés en termes de structuration, de formation, d'encadrement et d'accès au financement	A.4.2.1.Campagnes de sensibilisation des acteurs	Nombre d'acteurs sensibilisés	Données fournies par les différentes administrations impliquées dans la SNDR	
		A.4.2.2.Faire un état des lieux de l'organisation des acteurs de la filière	Rapport diagnostic sur l'organisation des acteurs	Données fournies par les différentes administrations impliquées dans la SNDR	
		A.4.2.3.Identifier les acteurs de la filière		Données fournies par les différentes administrations impliquées dans la SNDR	
		A.4.2.4.Renforcer les capacités techniques des acteurs de la chaîne de valeur	Nombre d'acteurs identifiés	Données fournies par les différentes administrations impliquées dans la SNDR	
		A.4.2.5. renforcer les capacités techniques ou opérationnel des services d'encadrement	Nombre de services d'encadrement opérationnels	Données fournies par le MINAGRI	
		A.4.2.6. Mettre en place un fond de garantie à la disposition des acteurs de la chaîne de valeur pour faciliter l'accès au financemet	Fonds créé et opérationnel	Rapport officiel / publication officielle du gouvernement	
		A.4.2.7. Réaliser une étude sur les critères d'accès au financement	Rapport d'étude	Rapport d'étude du consultant	
	R.4.3 les capacités techniques des chercheurs et des vulgarisateurs en production de semence et diffusion de variété sont renforcées	A.4.3.1 Renforcer les capacités techniques des chercheurs à la maintenance variétale et à la production de semences	Nombre de chercheurs formés	Données fournies par le Ministère en charge de la Recherche	
		A.4.3.2 Renforcer les capacités techniques des vulgarisateurs sur la diffusion des variétés	Nombre de vulgarisateurs formés	Données fournies par le MINAGRI	
		A.4.3.2 .Inclure dans la formation académique un cursus sur la technologie semencière	Nombre de curricula développés sur la technologie semencière	Rapport d'activités de l'INSAB	
	R.4.4 Les capacités des inspecteurs et des analystes pour le contrôle des qualités des semences sont renforcées	A.4.4.1 renforcer les capacités techniques des inspecteurs et des chercheurs pour la conduite de tests DHS et les essais VATE	Nombre d'inspecteurs et de chercheurs formés	Rapport d'activité MINAGRI et la recherche	
		A.4.4.2 Renforcer les capacités techniques des analystes et inspecteurs pour le contrôle qualité des semence	Nombre d'analystes et d'inspecteurs formés	Rapport d'activités MINAGRI et Recherche	
	R.4.5 Les agris-multiplicateurs sont formés aux normes de production et aux itinéraires techniques de la semence	A.4.5.1.Former les agri-multiplicateurs sur les normes de production de semences de qualité	Nombre d'agri-multiplicateurs formés sur les normes de production de semences de qualité	Rapport d'activités de la Direction de la semence	
		A.4.5.2.Former les agri-multiplicateurs l'itinéraire technique en matière de production de semence	Nombre d'agri-multiplicateurs formés sur l'itinéraire technique en matière de production	Rapport d'activité PNSAV-PS / IRAF	
	R.4.6 Les technologies rizicoles innovantes sont vulgarisées	A.4.6.1.Introduire et adopter des technologies innovantes	Nombre de nouvelles technologies adoptées	Rapport d'activité MINAGRI	
		A.4.6.2.Vulgariser les technologies inovantes adaptées	nombre de riziculteurs utilisant les nouvelles technologies	Rapport statistiques annuel du MINAGRI	

ANNEXE 8. Cadre logique de la SNDR (AS5)

Axe stratégique (AS)	Résultats attendus	Activités par résultat	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses
AS5 : Renforcement du dispositif institutionnel et réglementaire favorable au développement de la filière riz	R.5.1. Les textes d'application de la loi 14/2021 sont Elaborés et promulgués	A.5.1. Elaborer et promulguer les textes d'application de la loi 14/2021 portant politique semencière en république gabonaise	Publication des deux décrets d'application de la loi semencière	Journal officiel	Célérité dans la mise en application des 2 décrets
	R.5.2. Les textes de loi sur la filière rizicole sont élaborés et promulgués	A.5.2. Elaborer et promulguer une loi sur l'organisation et la structuration de la filière riz	Un texte de loi sur la filière rizicole est élaboré et promulgué	Journal officiel	Célérité dans la mise en application de la loi
	R.5.3. Une organisation inter professionnelle de la filière riz est mise en place	A.5.3. Mettre en place une organisation interprofessionnelle de la filière riz	Bureau de l'interprofession créé et opérationnel	Procès-Verbaux de l'Assemblée Générale de l'interprofession	Célérité dans la mise en application

ANNEXE 9. Cadre logique de la SNDR (AS6)

Axe stratégique (AS)	Résultats attendus	Activités par résultat	Indicateurs	Source de vérification	Hypothèses
AS6 : Appui à la compétitivité et à la promotion du riz local	R.6.1 Les normes de qualité du riz local sont définies	A.6.1.1. Définir les normes de qualité pour les semences (bases, prébases, R1) de riz local	Manuel des normes de qualité des semences	Rapport d'activités MINAGRI, Min. Recherche et du Ministère du Commerce	
		A.6.1.2 Définir les normes de qualité du riz paddy	Manuel de normes de qualité du riz paddy	Rapport d'activités annuel du MINAGRI et du Ministère du Commerce	
		A.6.1.3 Définir les normes de qualités du riz blanchi	Manuel de normes de riz blanchi	Rapport d'activités annuel du MINAGRI et du Min. Commerce	
	R.6.2 Le Gabon dispose de ses labels de riz	A.6.2. Promouvoir des labels de riz Gabonais et inscrits au catalogue	Nombre de marques de riz gabonais	Rapport du Ministère du Commerce	
	R.6.3 Un mécanisme de financement comme fonds de soutien à la riziculture est mis en place	A.6.3.1 Définir les critères d'accès au financement	Rapport portant sur les critères d'accès au financement élaboré et adopté	Etat financier sur les besoins des producteurs	
		A.6.3.2 Mettre en place un fonds de garantie	Fonds de garantie mis en place opérationnel	Journal officiel	
		A.6.3.3 Mettre en place des lignes de crédit à taux préférentiels au profit des riziculteurs	Effectivité des lignes de crédits à taux préférentiels	Procès-verbaux des Conseils d'Administration des établissements financiers impliqués	

ANNEXE 10. Extraits de cartes INC des zones rizicoles

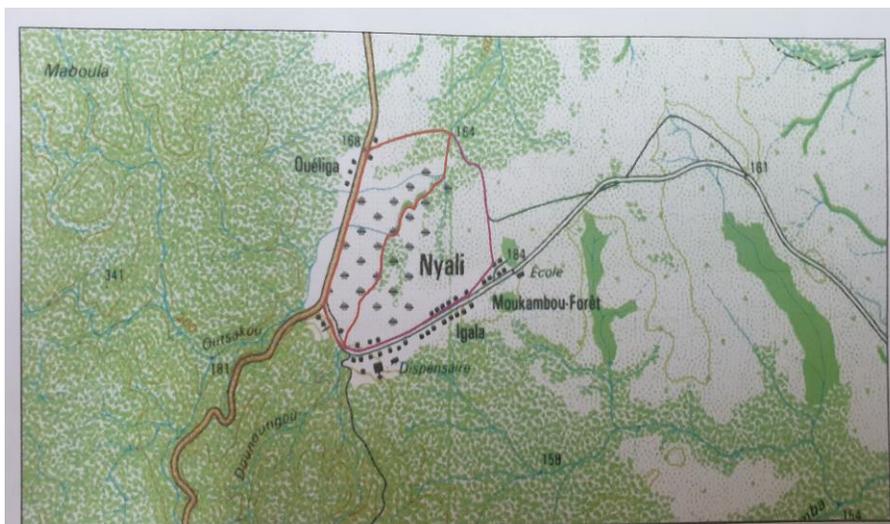
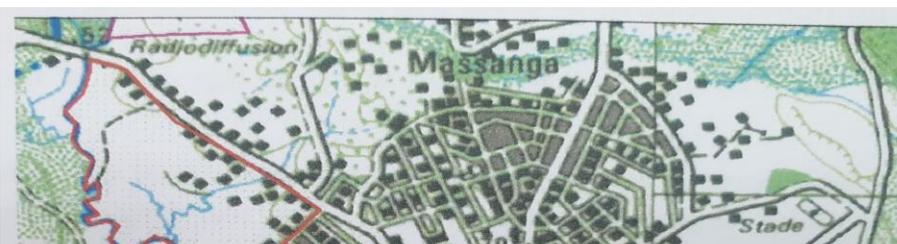
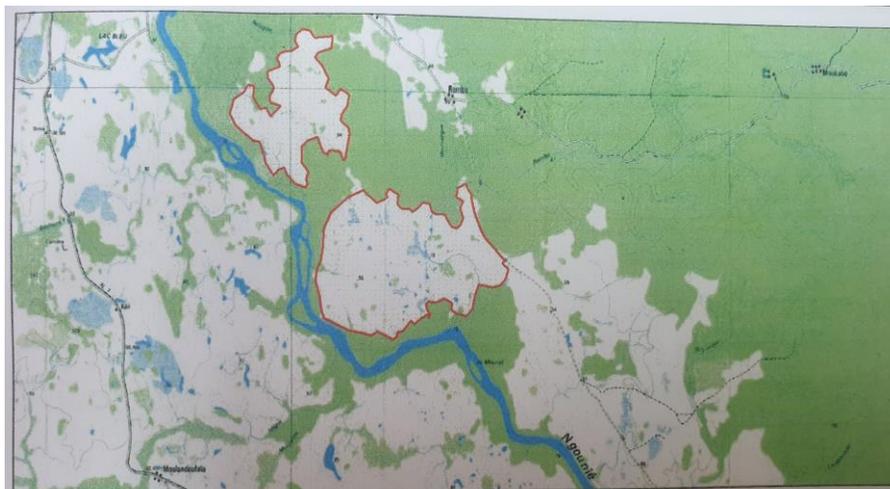


Figure 4 : Extrait de carte INC - Localisation du site de Nyali



Figure 5 : Extrait de carte INC - Localisation du site d'Igouma 1



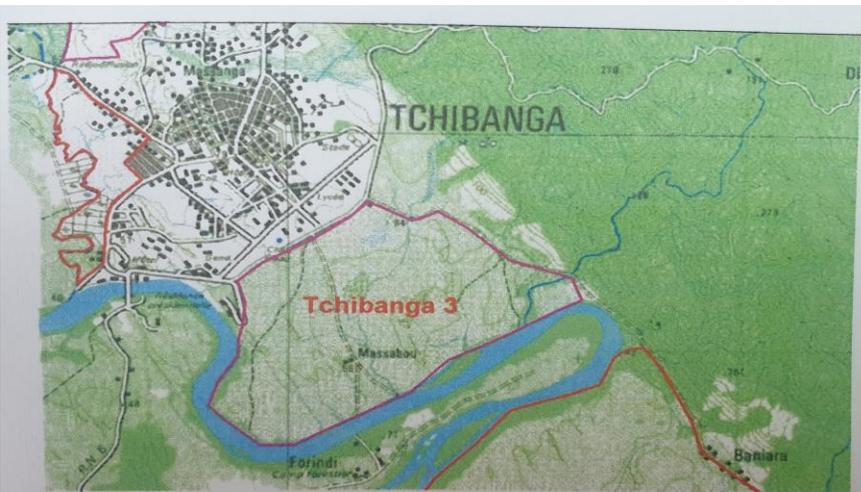


Figure 10 : Extrait de carte INC - Localisation du site de Tchibanga 3

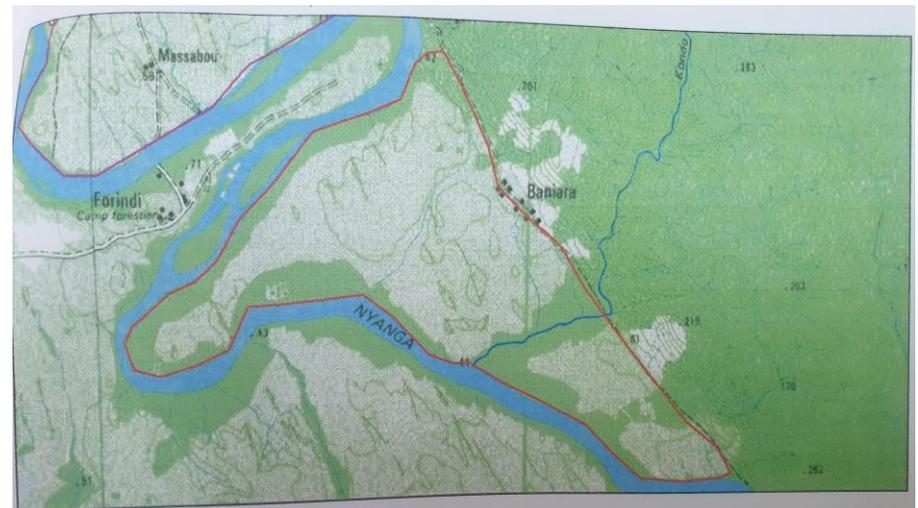
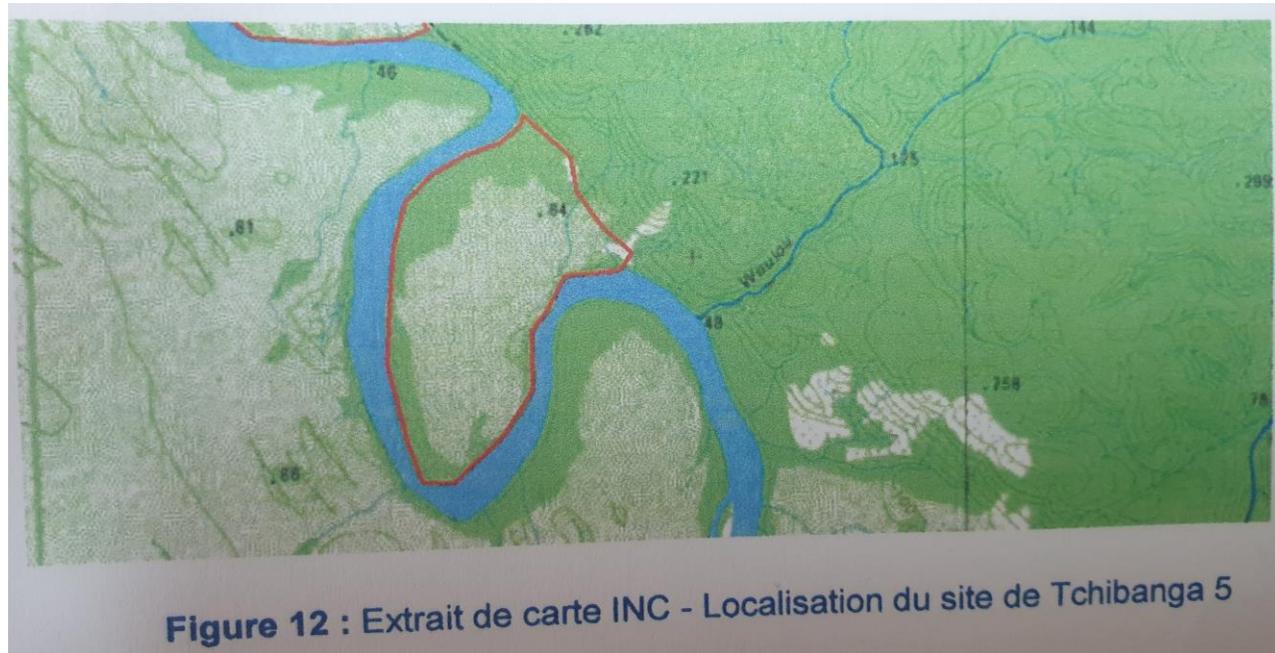


Figure 11 : Extrait de carte INC - Localisation du site de Tchibanga 4



Localisation du site Tchibanga 5

